

études statistiques

numéro 29

1972

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE

D/1972/0496/8



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ETUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 29

1972

EN VENTE A
L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 50 F LE NUMERO (COMPTE
CHEQUE POSTAL 828.26)

TABLE DES MATIERES

Les loyers des logements en 1970 et 1971.

I. Présentation de l'enquête socio-économique et du questionnaire relatif aux loyers	3
II. Dépouillement des résultats	3
III. Analyse des résultats	4
1. Proportions de locataires et de propriétaires	4
2. Confort du logement loué	7
3. Le niveau des loyers des logements en 1970 et 1971	7
a. Le Royaume	8
b. La Flandre et la Wallonie	13
c. Les provinces	19
d. Les loyers payés par les indépendants	25
4. Hausse du prix de la location de logements	25
a. Période 1969-1971	25
b. Période 1963-1970-1971	25
5. Conclusions	26
Annexe I. — Loyers mensuels moyens pour les mois de mai 1970 et 1971	28
Annexe II. — Hausse du loyer en 1970 et 1971	54

Les loyers des logements en 1970 et 1971 ⁽¹⁾

De 1969 à 1971, l'Institut national de Statistique a effectué trois enquêtes socio-économiques par sondage, visant principalement à déterminer la structure de la population active belge. Comme, en ces occasions, l'Institut national de Statistique entre en contact direct avec les ménages, il en a profité pour étendre les questionnaires des enquêtes 1970 et 1971 en y incorporant un volet relatif au loyer. Ce sont les résultats de ces deux enquêtes spéciales qui sont présentés dans les commentaires qui suivent.

I. — PRESENTATION DE L'ENQUETE SOCIO-ECONOMIQUE ET DU QUESTIONNAIRE RELATIF AUX LOYERS.

Les enquêtes socio-économiques 1970 et 1971 se déroulèrent au mois de mai. Celle de 1970 s'effectua sur base d'un échantillon stratifié comptant environ 50.000 ménages. Celle de 1971 se fit en renouvelant l'échantillon de 1970 à raison d'un tiers.

Le questionnaire relatif aux loyers ne s'adressait qu'aux locataires. Il était conçu de sorte que l'on puisse classer les logements en diverses catégories tenant simultanément compte de leur confort (salle de bain et chauffage central), de leur situation (communes faisant partie d'une agglomération, communes de moins de 5 000 habitants et autres communes) et du statut social de leur occupant (ouvrier, employé, indépendant, pensionné ou autre).

En outre, il permettait de se rendre compte, avec précision, du contenu réel du montant de loyer payé. Le but de l'enquête étant de déterminer le loyer moyen d'un logement, il s'agissait de faire en sorte que soient éliminés tous les frais et charges accessoires. C'est ainsi que l'on devait pouvoir isoler les meublés et les habitations comprenant des locaux professionnels des autres logements; de même, on s'est préoccupé de savoir si

le loyer déclaré contenait des charges telles que une quote-part dans les frais d'entretien des communs, des charges d'électricité, de gaz ou de chauffage, etc.

Bien que la participation à l'enquête ne fût pas obligatoire, les refus de répondre ne constituèrent que quelques cas isolés (une cinquantaine environ) qui ne furent pas de nature à biaiser les résultats.

Il est assez fréquent que des locataires bénéficient de loyers à taux réduit, soit que le logement qu'ils occupent appartient à leur employeur, soit en contrepartie de services rendus au propriétaire. Le questionnaire ne permettant pas d'isoler ces cas, il n'a pas été possible d'en tenir compte lors de leur dépouillement de sorte qu'il y a lieu de considérer que les loyers moyens obtenus sont quelque peu inférieurs au loyer normal.

Lors de la critique des données individuelles, il s'est avéré que, vraisemblablement par suite d'un manque de compréhension du questionnaire, certains enquêteurs ont omis de mentionner le magasin ou le café en tant que local destiné à l'exercice d'une profession commerciale. C'est la raison pour laquelle les résultats relatifs aux ménages dont le chef est indépendant, ont été traités isolément et n'ont pas été inclus dans les moyennes nationales. Pour les ménages dont le chef a une activité accessoire d'indépendant ou ceux dont un membre, autre que le chef, est indépendant, il n'a pas toujours été possible de déceler les cas où le loyer couvre des locaux professionnels, de sorte qu'il y a lieu de considérer que certains loyers moyens présentés dans les tableaux qui suivent sont légèrement supérieurs au loyer normal. Il est vraisemblable que les deux sources de biais qui viennent d'être mentionnées se compensent partiellement.

II. — DEPOUILLEMENT DES RESULTATS.

Pour le dépouillement des résultats, on a retenu quatre critères de confort : logements disposant à la fois d'une salle de bain et d'un sys-

(1) Cet article a été rédigé par Monsieur J. Demeulenaere.

tème de chauffage central collectif ou individuel; logements disposant d'un chauffage central mais non d'une salle de bain; logements sans chauffage central mais avec salle de bain; logements sans chauffage central ni salle de bain.

Les critères relatifs à la situation du logement sont au nombre de trois : logements faisant partie d'une des cinq grandes agglomérations (Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Charleroi); logements de communes ayant moins de 5 000 habitants et autres logements. Remarquons que l'agglomération bruxelloise coïncide avec l'arrondissement de Bruxelles-Capitale.

On a en outre opéré une distinction selon le statut social du chef de ménage locataire du logement, en retenant cinq classes sociales : les ouvriers, les employés, les indépendants (y compris les employeurs et les aidants), les pensionnés et un reliquat constitué principalement par des ménages dont le chef est sans emploi, étudiant ou en service militaire.

Le critère du statut social de l'occupant ne constitue pas un critère de qualité de logement susceptible d'influencer en soi le montant du loyer. Mais, ce critère est en corrélation étroite avec le revenu des locataires et, à ce titre, prend en charge l'influence sur le loyer de composantes autres que le confort (salle de bains et/ou chauffage central) ou la commune de localisation du logement, telles que l'âge du logement, sa superficie, sa situation au sein d'une des catégories de communes envisagées, son équipement (autre que la salle de bain et le chauffage central) etc.

Les résultats ont été établis au niveau des régions (provinces, arrondissements du Brabant, Wallonie et Flandre) et du Royaume.

Sauf mention contraire, les loyers moyens publiés portent sur les loyers déclarés nets de tous autres frais ou sur ceux incluant des charges d'eau, de gaz ou d'électricité. A l'examen des résultats, il s'est avéré, en effet, que ces derniers ne sont pas de nature à influencer les résultats de façon significative. De plus, il n'est pas rare d'observer des loyers moyens, y compris charges d'eau, de gaz ou d'électricité, inférieurs à ceux déclarés nets de toutes charges. N'entrent pas en considération les loyers incluant des charges de chauffage, de garage (lorsque celui-ci est distinct du logement) ou de locaux professionnels (magasins, entrepôts, bureaux, cafés, etc.). De même, sont exclus les loyers de meublés ainsi que ceux

de baux dans lesquels il est stipulé que le précompte immobilier est à charge du locataire, le montant de ce précompte n'étant pas connu.

Comme les enquêtes socio-économiques 1970 et 1971 ont été faites par sondage stratifié, chaque observation est affectée d'un coefficient de pondération, coefficient que l'on a appliqué tel quel lors du calcul des loyers moyens. Dans les tableaux publiés, on ne retient que les moyennes découlant d'un échantillon de 30 unités ou plus. On y mentionne également le coefficient de variation du loyer moyen, exprimé en % (1).

Les questionnaires de l'enquête sur les loyers comportaient également une question relative au loyer payé un an auparavant par des ménages qui occupaient déjà le même logement à cette époque. Le but de cette question est évidemment de mesurer la hausse des loyers. Lors de l'exploitation des réponses, seules ont été retenues celles fournies par des ménages qui ont certifié que, au cours de l'année écoulée, aucune transformation ou aucun aménagement du logement occupé n'avaient été de nature à modifier le montant du loyer. Il s'agit en effet d'estimer un indice de prix de la location de logement qui ne soit nullement influencé par l'amélioration qualitative du parc résidentiel. La méthode utilisée présente cependant un inconvénient si, lors de la détermination du loyer, le comportement du propriétaire diffère selon qu'il traite avec un locataire qui emménage ou avec un ancien locataire.

III. — ANALYSE DES RESULTATS.

1. — Proportions de locataires et de propriétaires.

Un premier résultat établi sur base de ces enquêtes consiste dans la proportion de logements occupés par des propriétaires. On fait figurer ces chiffres dans le tableau 1 en les mettant en regard des résultats des recensements de 1947 et de 1961. Ils portent sur l'ensemble des logements.

(1) Le coefficient de variation d'une moyenne est le rapport de l'écart-type de cette moyenne au montant de la moyenne. Comme la moyenne d'un grand échantillon a approximativement une distribution normale, la connaissance de son coefficient de variation permet de se faire une idée de la précision du résultat obtenu. Ainsi, par exemple, un coefficient de variation de 3 %, attaché à une moyenne de 5.000 F, permet de déduire qu'il y a 95 % de chance pour que la moyenne de la population dont est tiré l'échantillon se situe à l'intérieur de l'intervalle : $5.000 F \pm 2 \times (3 \% \text{ de } 5.000 F)$.

Tableau 1. — PROPORTIONS (EN %) DE LOGEMENTS OCCUPES PAR LE PROPRIETAIRE OU LE COPROPRIETAIRE (1947 ET 1961 : RESULTATS DES RECENSEMENTS AUX 31 DECEMBRE; 1970 ET 1971: RESULTATS DES ENQUETES SOCIO-ECONOMIQUES DE MAI). VENTILATION PAR PROVINCES ET REGIONS LINGUISTIQUES.

RÉGION	Proportions des logements occupés par le propriétaire d'après les recensements généraux au 31 décembre		Enquêtes socio-économiques				Moyenne 1970-1971 (situation au 31.12.1970)
			1970		1971		
	1947	1961	Nombre d'observations de l'enquête	Proportions de logements occupés par le propriétaire	Nombre d'observations de l'enquête	Proportions de logements occupés par le propriétaire	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Anvers	34,4	46,4	6 501	65,9	6 397	66,8	66
Brabant	32,1	41,2	10 133	59,1	9 958	61,8	60
Hainaut	42,5	51,1	8 324	68,6	8 112	69,5	69
Liège	36,8	45,9	5 434	61,2	5 270	63,6	62
Limbourg	51,9	66,8	3 306	78,2	3 204	78,8	78
Luxembourg	61,6	71,0	1 652	80,5	1 623	77,7	79
Namur	52,5	60,4	2 374	74,2	2 277	73,1	74
Flandre Orientale	40,2	54,0	7 284	66,2	7 091	65,8	66
Flandre Occidentale	40,7	55,3	6 204	67,6	6 074	67,5	68
<i>Royaume :</i>	38,9	49,7	51 212	65,6	50 006	66,6	66
Bruxelles (1)	25,0	33,0	4 303	44,6	4 246	50,1	47
Louvain	54,7	68,8	1 900	77,5	1 838	76,7	77
Nivelles	54,6	65,4	1 359	77,6	1 352	74,4	76
Communes périphériques et Hal-Vilvorde			2 571	74,8	2 522	74,2	75
Flandre (2)	40,5	54,2	27 766	69,2	27 126	69,3	69
Wallonie (3)	43,6	52,5	19 143	68,1	18 634	68,8	68

(1) Bruxelles-capitale, communes périphériques et Hal-Vilvorde en 1947 et 1961 ; Bruxelles-capitale en 1970 et 1971.
 (2) Y compris Louvain en 1947 et 1961 ; y compris Louvain, communes périphériques et Hal-Vilvorde en 1970 et 1971.
 (3) Y compris Nivelles.

En examinant les chiffres 1970 et 1971 du tableau 1, on voudra bien se souvenir qu'il s'agit de résultats de sondages qui, à ce titre, ne constituent que des approximations d'autant meilleures que l'échantillon est plus grand. En d'autres mots, si l'on a des raisons de croire que, pour le pays, l'échantillon de 50 000 est, en principe, suffisamment grand pour fournir une approximation convenable de la proportion de locataires, il n'en va plus nécessairement de même lorsqu'on descend au niveau régional (province ou arrondissement) pour lequel le nombre d'observations peut parfois être faible. A ce sujet on peut se faire une première idée de la valeur des résultats obtenus en comparant 1970 et 1971, en se souvenant toutefois que la seconde enquête est composée, à rai-

son de deux tiers, des mêmes déclarants que la première. Dans la plupart des cas, les résultats se tiennent de près et il semble bien que l'on soit en droit de calculer une moyenne entre les pourcentages observés au cours des deux enquêtes afin d'obtenir une situation proche de celle qui a dû régner au 31 décembre 1970.

Alors que, en 1961, la moitié des logements belges était occupée par leur propriétaire, cette proportion serait passée à près de 2/3 en 1970. Ce mouvement se serait même considérablement accéléré au cours de la dernière décennie puisque, de 1947 à 1961, soit sur une période de 14 ans, ce pourcentage n'aurait crû que de 10,8 points alors que, de 1961 à 1970, soit en 9 ans seulement, il au-

rait crû de plus de 16 points. En analysant les chiffres par régions, on remarque que ce mouvement qui, moyennant un léger correctif, coïncide avec l'accession à la propriété immobilière privée, est le fait de toutes les provinces et régions du pays au point que, à très peu de choses près, chacune d'elles garde, en 1970 et 1971, la place qu'elle occupait

en 1961. Rappelons que la proportion de logements occupés par le propriétaire est d'autant plus grande que l'habitat est disséminé. C'est ainsi que les provinces renfermant des grosses agglomérations occupent les dernières places tandis que les provinces telles que le Luxembourg et le Limbourg se trouvent en tête.

Tableau 2. — PROPORTION, EN %, DE LOGEMENTS OCCUPES PAR LE PROPRIETAIRE. — RESULTATS PAR PROVINCES ET REGIONS LINGUISTIQUES ET PAR TAILLES DES COMMUNES. RESULTATS DES ENQUETES SOCIO-ECONOMIQUES 1970 ET 1971.

RÉGIONS	Proportions de logements occupés par le propriétaire dans les communes									Totaux		
	de moins de 5 000 habitants			de plus de 5 000 habitants			Agglomérations					
	1970	1971	Moyennes	1970	1971	Moyennes	1970	1971	Moyennes	1970	1971	Moyennes
Anvers	81,4	83,0	82	76,1	75,5	76	54,7	56,3	55	65,9	66,8	66
Brabant	84,2	85,2	85	71,0	69,7	70	44,6	50,1	47	59,1	61,8	60
Hainaut	74,9	75,3	75	66,6	67,9	67	60,3	60,5	60	68,6	69,5	69
Liège	76,1	76,1	76	58,8	62,0	60	53,4	56,7	55	61,2	63,6	62
Limbourg	87,8	87,0	87	73,3	71,1	72	—	—	—	78,6	78,8	78
Luxembourg	83,3	85,5	84	59,0	55,6	57	—	—	—	80,5	77,7	79
Namur	79,2	78,8	79	64,3	59,2	62	—	—	—	74,2	73,1	74
Flandre orientale	78,6	76,4	77	65,5	66,3	66	46,8	46,6	47	66,2	65,8	66
Flandre occidentale	70,0	70,5	70	66,7	66,6	67	—	—	—	67,6	67,5	67
<i>Royaume :</i>	78,8	79,0	79	68,8	68,7	69	50,1	53,7	52	65,6	66,6	66
Bruxelles (1)	—	—	—	—	—	—	44,6	50,1	47	44,6	50,1	47
Louvain	89,0	91,3	90	65,6	64,6	65	—	—	—	77,5	76,7	77
Nivelles	82,1	83,6	83	71,5	69,2	70	—	—	—	77,6	74,4	76
Communes périphériques Hal-Vilvorde	78,9	78,3	79	73,6	72,7	73	—	—	—	74,8	74,2	74
Flandre (2)	80,0	80,2	80	70,1	69,5	70	52,8	54,2	53	69,2	69,3	69
Wallonie (3)	77,7	77,9	78	65,4	65,7	65	55,2	57,8	56	68,1	68,8	68

(1) cf. tableau 1.
(2) cf. tableau 1.
(3) cf. tableau 1.

Le tableau 2 complète l'information du tableau 1 par une ventilation d'après la taille des communes de situation des logements. On remarque que, entre 1970 et 1971, les différences sont généralement minimales; c'est pour les agglomérations et les petits échantillons que les pourcentages varient le plus fortement tout en fournissant un degré d'approximation suffisant.

Dans les agglomérations, le pourcentage de logements occupés par le propriétaire oscille entre 46 (Gand) et 60 % (Charleroi) avec une moyenne de 52 %. Pour les communes de plus de 5 000 habitants, c'est dans les provinces wallonnes que le pourcentage de logements occupés par le propriétaire est le plus faible, avec une moyenne de 65 % contre 70 % pour la Flandre. Pour les

communes de moins de 5 000 habitants, l'écart entre la Flandre et la Wallonie est moins grand; les pourcentages régionaux sont presque tous contenus dans l'intervalle 75 - 85.

2 — Confort du logement loué.

Le but principal de l'enquête étant de déterminer le loyer moyen des logements, les informations au sujet du confort du logement n'ont été récoltées que pour les seuls locataires. Dans le

tableau 3, ces données sont mises en regard des résultats correspondants du recensement au 31 décembre 1961. Tout comme les tableaux 1 et 2, le tableau 3 porte sur l'ensemble des logements.

Les définitions des statuts sociaux ne coïncident pas exactement entre le recensement et les enquêtes sur la population active. De même, dans la subdivision actuelle des communes, on ne retrouve plus exactement les mêmes communes qu'en 1961. Ces différences de détail ne doivent vraisemblablement pas gêner considérablement la comparabilité des résultats.

Tableau 3. — CONFORT DU LOGEMENT LOUE D'APRES LE RECENSEMENT AU 31/12/1961 ET LES ENQUETES SOCIO-ECONOMIQUES DE MAI 1970 ET 1971.

	Proportion (en %) de logements avec salle de bain				Proportion de logements avec chauffage central			
	31.12.1961	Mai 1970	Mai 1971	Moyenne	31.12.1961	Mai 1970	Mai 1971	Moyenne
Ventilation d'après le type de commune :								
— Communes de moins de 5.000 habitants	6,1	22,4	23,6	23	1,5	9,2	9,1	9
— Communes de plus de 5.000 habitants	14,4	33,7	34,2	34	4,1	15,2	16,4	16
— Agglomérations	26,1	43,9	45,5	45	14,4	27,7	31,5	30
Ventilation d'après le statut social du chef de ménage :								
— Ouvrier	10,0	24,4	26,1	25	2,7	8,7	10,1	9
— Employé	36,4	65,7	66,9	66	17,1	40,2	44,7	42
— Indépendant	24,9	48,9	49,3	49	13,1	27,0	28,4	28
— Pensionné et divers	12,4	24,0	23,9	24	7,1	15,1	15,5	15
<i>Le Royaume :</i>	18,2	36,4	37,4	37	8,4	19,9	21,8	21

De 1961 à 1970, les logements pris en location ont vu leur confort s'améliorer considérablement puisque la proportion de logements avec salle de bain a doublé et que celle de logements dotés d'un chauffage central a été multipliée par 2,5. Toutes les couches sociales et toutes les catégories de communes ont bénéficié de cette amélioration, celles qui étaient les moins favorisées en 1961 ayant comblé une partie de leur retard.

3. — Le niveau des loyers des logements en 1970 et 1971.

On reprend au tableau I publié en annexe, les résultats détaillés des enquêtes. Seuls y sont mentionnés les résultats établis à partir d'échantil-

lons comportant 30 observations au minimum et relatifs à des loyers déclarés nets ou augmentés des charges éventuelles d'eau, de gaz ou d'électricité lorsque celles-ci font partie intégrante du loyer sans que l'on puisse les en dissocier (cf. § II).

Les résultats sont présentés par régions; ils se rapportent aux loyers observés en mai 1970 et 1971, pour chacune des catégories de logements distingués selon leur confort, leur situation et selon le statut social du chef de ménage occupant. Pour chaque cellule, on fait figurer le montant du loyer mensuel moyen, exprimé en francs, le coefficient de variation, exprimé en %, du loyer moyen et le nombre d'observations qui a permis d'établir cette moyenne. Rappelons que les loyers

moyens sont calculés en affectant les observations individuelles d'un coefficient de pondération propre à chacune d'elles (cf. § II).

Le tableau I publié en annexe fait l'objet de tableaux-résumés et de diagrammes commentés dans les paragraphes qui suivent. Ces tableaux-résumés ne reprennent que les loyers mensuels moyens. Les coefficients de variation de ces moyennes et le nombre d'observations correspondant figurent en annexe I.

Dans les diagrammes, la limite supérieure de chaque zone hachurée correspond au niveau du loyer moyen de la catégorie à laquelle la zone hachurée se rapporte.

Les chiffres commentés dans les paragraphes *a*, *b* et *c* se rapportent aux classes sociales autres que les indépendants. Les loyers payés par les indépendants sont traités dans le paragraphe *d*.

a. Le Royaume.

Le loyer moyen mensuel général pour le pays s'élève à 1.556 F pour 1970 et 1.681 F pour 1971. Pour les raisons invoquées dans la partie relative à la présentation de l'enquête, ces résultats n'incluent pas les loyers payés par les indépendants. Le coefficient de variation de ces moyennes est de l'ordre de 0,8. Ventilés d'après le confort du logement, les résultats nationaux, à l'exclusion des loyers payés par les indépendants, se présentent comme suit :

Tableau 4. — LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LE CONFORT DES LOGEMENTS (LOGEMENTS DES INDEPENDANTS EXCLUS). RESULTATS POUR LE ROYAUME.

CONFORT DU LOGEMENT	Loyer mensuel moyen	
	1970	1971
Sans salle de bain ni chauffage central	1 173	1 224
Avec salle de bain, sans chauffage central	1 771	1 864
Sans salle de bain, avec chauffage central	1 527	1 665
Avec salle de bain et chauffage central	3 248	3 508
<i>Moyenne générale :</i>	1 556	1 681

Le loyer moyen du logement possédant tout confort (dans la limite des critères retenus dans la présente étude), égale près de trois fois celui d'un logement démuné de confort. Les loyers afférents à des logements ne possédant qu'un seul des critères de confort sont très proches l'un de l'autre.

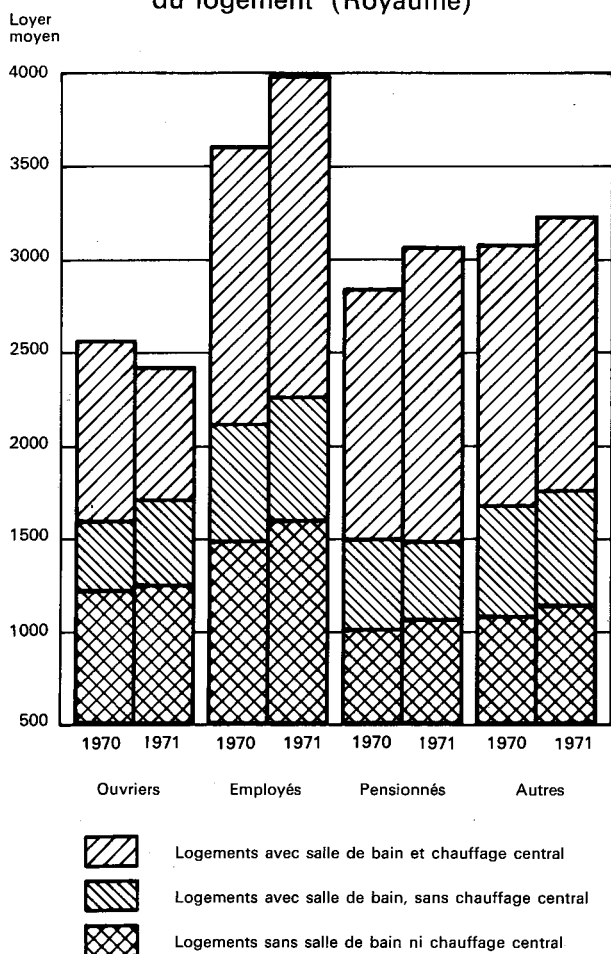
Si on se place à un autre point de vue, en se demandant combien paie en moyenne un ménage d'une *classe sociale* déterminée, pour son logement, quel qu'en soit le confort, on obtient les résultats présentés en dernière ligne du tableau 5. Le loyer moyen d'un ménage employé équivaut environ au double de celui d'un ménage pensionné, celui-ci étant légèrement inférieur aux loyers payés par les deux autres classes sociales.

Tableau 5. — LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS) ET LE CONFORT DU LOGEMENT. RESULTATS POUR LE ROYAUME.

CONFORT DE LOGEMENT	Loyers mensuels moyens pour les logements dont le chef de ménage a le statut social de									
	Ouvrier		Employé		Pensionné		Autres		Total	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Sans salle de bain ni chauffage central	1 223	1 255	1 498	1 600	1 011	1 066	1 084	1 142	1 173	1 224
Avec salle de bain, sans chauffage central	1 596	1 714	2 120	2 268	1 500	1 492	1 682	1 763	1 771	1 864
Avec salle de bain et chauffage central	2 567	2 427	3 600	3 990	2 841	3 067	3 074	3 232	3 248	3 508
<i>Moyennes générales :</i>	1 363	1 424	2 362	2 658	1 238	1 318	1 417	1 419	1 556	1 681

DIAGRAMME 1

Loyers mensuels moyens par classe sociale du chef de ménage et par catégorie de confort du logement (Royaume)



La combinaison de ces critères (*classe sociale du chef de ménage et confort*) fait l'objet du tableau 5 et du diagramme 1. Arrivé à ce niveau de désagrégation des données, on rencontre des classes insuffisamment représentées; c'est la raison pour laquelle des logements possédant un chauffage central mais ne disposant pas d'une salle de bain sont écartés.

L'examen du diagramme 1 fait ressortir comment, en passant du logement occupé par un ménage d'une classe sociale déterminée à un logement occupé par un ménage d'une autre classe, les loyers afférents à des logements de confort divers restent proportionnels entre eux. Seuls les logements possédant tout confort, occupés par des ouvriers, semblent échapper à cette règle en présentant des loyers relativement bon marché.

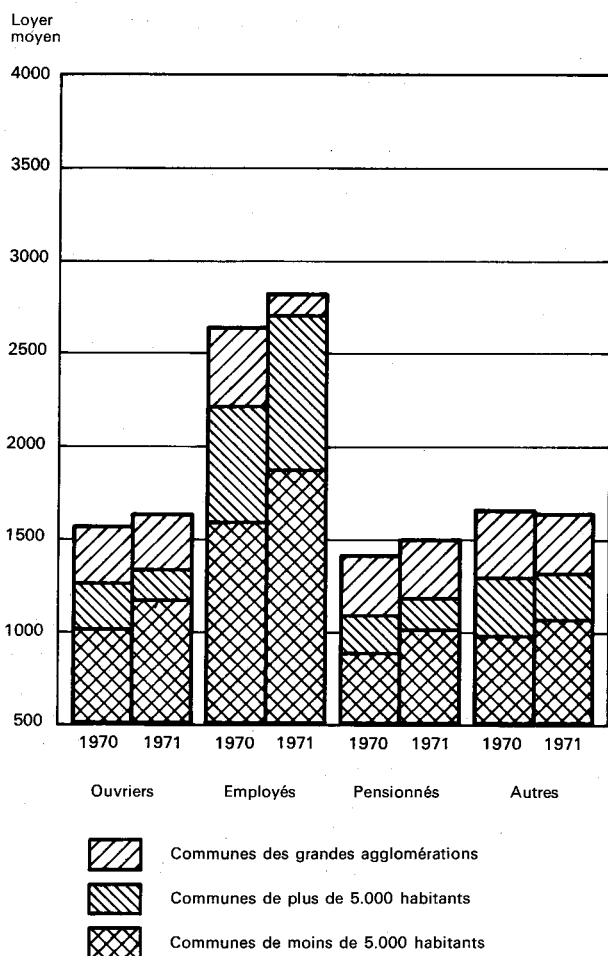
A l'occasion de l'analyse de ce diagramme, il est important de rappeler que tous les chiffres mentionnés dans cette étude consistent dans des moyennes d'échantillons dotées d'un certain degré d'approximation. C'est le coefficient de variation qui mesure ce degré d'approximation mais le lecteur peut aussi se faire une idée de son ampleur en comparant l'écart existant entre les chiffres de 1970 et ceux de 1971. En effet, comme il sera mentionné plus loin, l'augmentation du prix du loyer de 1970 à 1971 est le plus généralement de l'ordre de 3 %. L'observation d'un écart sensiblement plus grand entre les loyers moyens 1970 et 1971 présentés dans cette troisième partie est dès lors révélatrice d'un manque de précision.

Tableau 6. — LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LA SITUATION DU LOGEMENT ET LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS). RESULTATS POUR LE ROYAUME.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE	Loyers mensuels moyens dans les communes de							
	moins de 5 000 habitants		plus de 5 000 habitants		Agglomérations		Total	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Ouvrier	1 137	1 173	1 262	1 338	1 565	1 636	1 363	1 424
Employé	1 595	1 881	2 216	2 704	2 635	2 817	2 362	2 658
Pensionné	890	1 012	1 096	1 189	1 413	1 500	1 238	1 318
Autre	983	1 067	1 298	1 318	1 656	1 639	1 417	1 419
<i>Moyennes générales :</i>	1 142	1 251	1 425	1 605	1 789	1 897	1 556	1 681

DIAGRAMME 2

Loyers mensuels moyens d'après la situation du logement et le statut social du chef de ménage (Royaume)



Vus sous l'angle de la *situation* du logement (au sein d'une agglomération, d'une commune de moins de 5 000 habitants ou de plus de 5 000 habitants), les loyers présentent un éventail moins large que celui observé précédemment sur base du critère du confort ou du statut social de l'occupant. Le loyer payé dans les agglomérations est de 50 % supérieur à celui payé dans une petite commune; celui d'une commune de plus de 5 000 habitants, dépasse celui-ci de 26 % environ (cf. tableau 6).

En combinant le critère de la *situation* du logement avec celui du *statut social* du chef de ménage, on aboutit au tableau 6. Celui-ci est repris sur le diagramme 2. On y remarque la grande stabilité des rapports entre loyers de logements occupés par les diverses classes sociales considérées lorsque l'on passe d'une catégorie de communes à une autre.

Par combinaison des critères de *situation* et de *confort* du logement, peu importe le statut social du chef de ménage, on obtient le tableau 7 et le diagramme 3 correspondant qui montrent comment le loyer croît en fonction de l'importance de la commune. Il apparaît pourtant que le logement tout confort semble proportionnellement moins cher dans les agglomérations qu'ailleurs. Cette observation doit être entourée de sérieuses réserves étant donné le peu de précision obtenue dans les communes en dehors des agglomérations. Il est également intéressant de noter que, dans chacune des catégories envisagées, le loyer de logements sans salle de bain mais munis d'un chauffage central est inférieur à celui d'un logement avec salle de bain mais sans chauffage central.

Tableau 7. — LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LA SITUATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT (LOGEMENTS DES INDEPENDANTS EXCLUS). RESULTATS POUR LE ROYAUME.

CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens dans les communes de							
	moins de 5000 habitants		plus de 5 000 habitants		Agglomérations		Total	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Sans salle de bain ni chauffage central.....	993	1 037	1 145	1 190	1 277	1 349	1 173	1 224
Avec salle de bain, sans chauffage central.....	1 585	1 677	1 694	1 840	1 868	1 937	1 771	1 864
Sans salle de bain, avec chauffage central.....	1 233	1 415	1 430	1 332	1 676	1 820	1 527	1 665
Salle de bain et chauffage central.....	2 448	3 285	3 088	3 709	3 365	3 425	3 248	3 508
<i>Moyennes générales :</i>	1 142	1 251	1 425	1 605	1 789	1 897	1 556	1 681

DIAGRAMME 3

Loyers mensuels moyens d'après la situation
et le confort du logement
(Royaume)

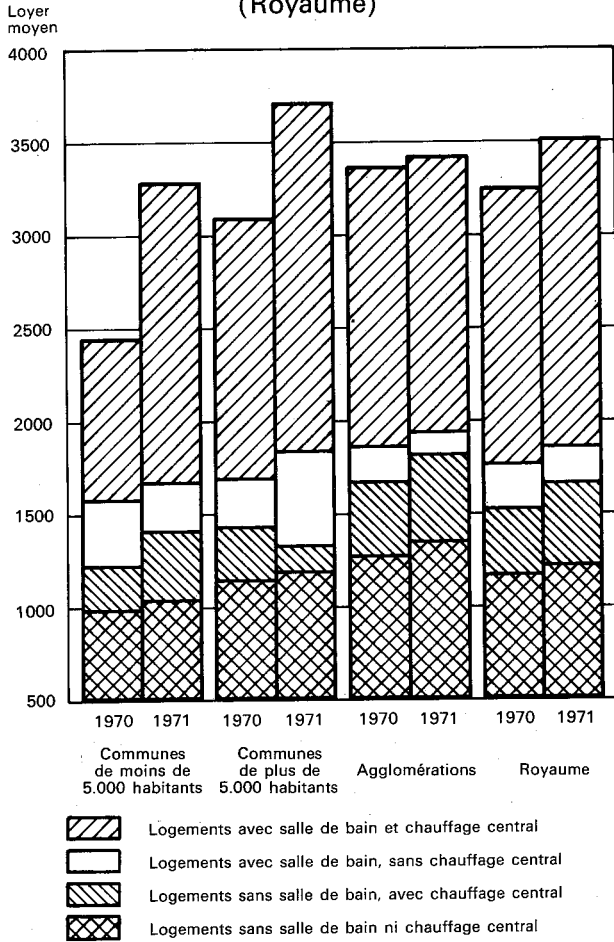


DIAGRAMME 4

Ouvriers: Loyers mensuels moyens ventilés
d'après la situation et le confort
du logement (Royaume)

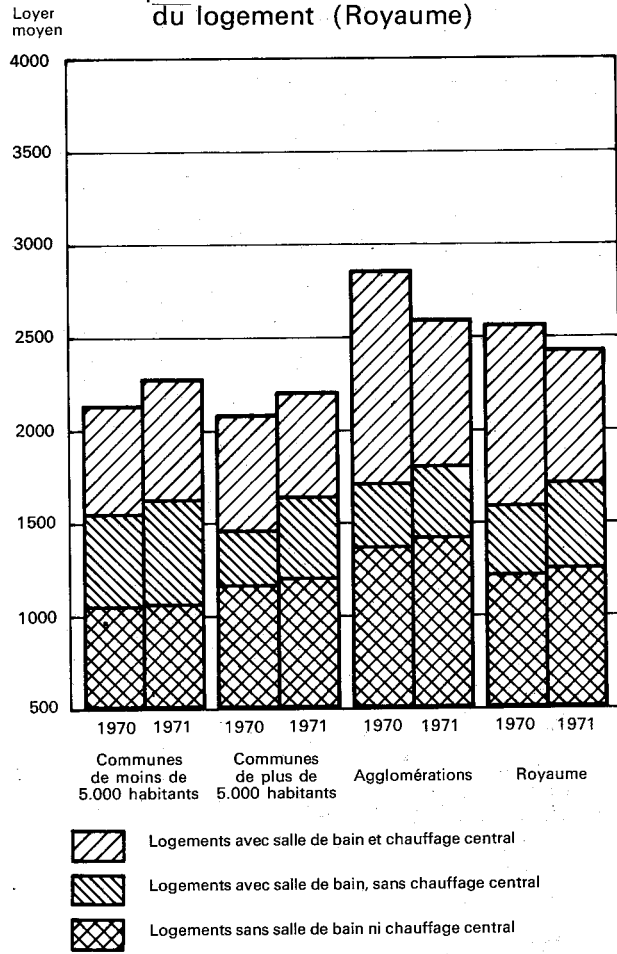
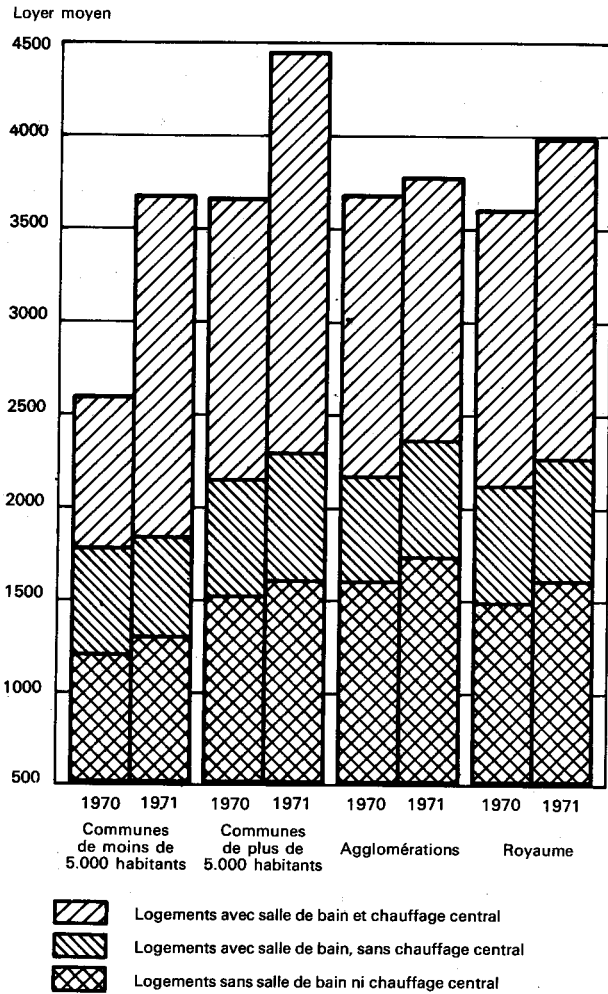


Tableau 8. — LOYERS MENSUELS MOYENS DES LOGEMENTS VENTILES D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE, LA SITUATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT. RESULTATS POUR LE ROYAUME.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE ET CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens dans les communes de							
	moins de 5 000 habitants		plus de 5 000 habitants		Agglomérations		Total	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Ouvrier								
Sans salle de bain ni chauffage central.....	1 050	1 066	1 170	1 207	1 375	1 426	1 223	1 255
Avec salle de bain, sans chauffage central.....	1 552	1 633	1 465	1 642	1 714	1 803	1 596	1 714
Avec salle de bain et chauffage central.....	2 130	2 274	2 080	2 203	2 854	2 590	2 567	2 427
Employé								
Sans salle de bain ni chauffage central.....	1 201	1 301	1 526	1 608	1 607	1 737	1 498	1 600
Avec salle de bain, sans chauffage central.....	1 779	1 838	2 151	2 299	2 171	2 368	2 120	2 268
Avec salle de bain et chauffage central.....	2 592	3 670	3 659	4 448	3 678	3 777	3 600	3 990
Pensionné								
Sans salle de bain ni chauffage central.....	828	908	958	1 013	1 104	1 169	1 011	1 066
Avec salle de bain, sans chauffage central.....	1 272	1 455	1 352	1 461	1 623	1 520	1 500	1 492
Avec salle de bain et chauffage central.....	2 250	2 884	2 525	2 929	2 939	3 123	2 841	3 067

DIAGRAMME 5

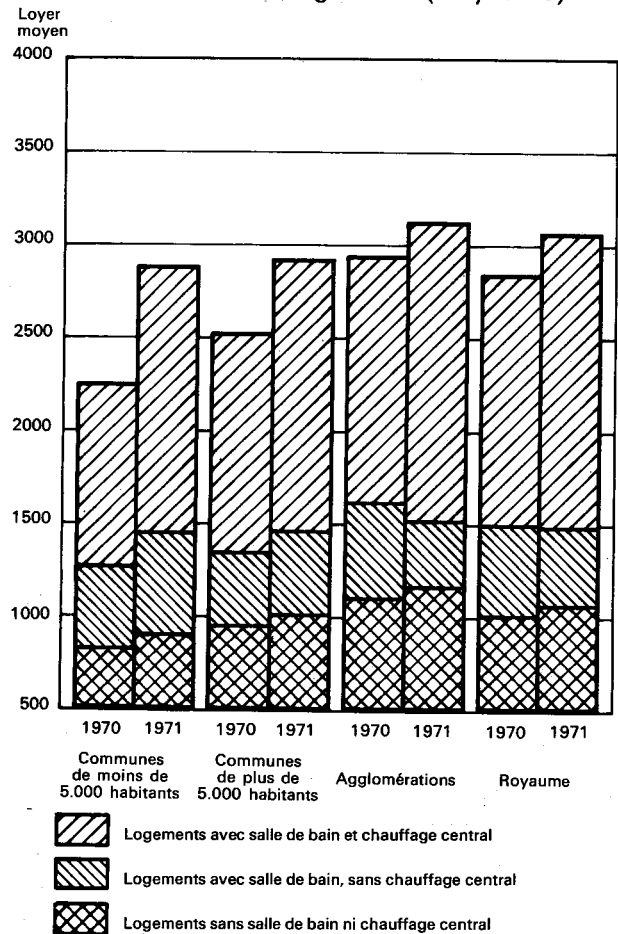
Employés: Loyers mensuels moyens ventilés d'après la situation et le confort du logement (Royaume)



continu des loyers des logements dépourvus de salle de bain et de chauffage central en fonction de l'importance de la commune de situation, quel que soit le statut social du chef de ménage. Il n'en est point de même pour les loyers d'habitations munies d'une salle de bain et/ou d'un chauffage central. Chez les ouvriers et les pensionnés, ceux-ci sont quasi au même niveau dans les communes hors des agglomérations et se situent à un niveau plus élevé dans les agglomérations. Par contre, chez les employés, pour la même catégorie de logements, le passage d'une petite commune à une commune de plus de 5 000 habitants s'accompagne d'une hausse importante alors que la différence entre le loyer dans les communes de plus de 5 000 habitants et dans les agglomérations est quasi nulle.

DIAGRAMME 6

Pensionnés: Loyers mensuels moyens ventilés d'après la situation et le confort du logement (Royaume)



La prise en considération simultanée des trois critères, à savoir le *statut social* du chef de ménage, le *confort* et la *situation* du logement, conduit au tableau 8 et aux diagrammes 4 à 6 correspondants. Vu leur nombre d'observations restreint, il a été estimé préférable d'éliminer les strates relatives aux logements occupés par des ménages dont le chef n'est ni ouvrier, employé ou pensionné ainsi que celles relatives à des logements munis d'un chauffage central mais sans salle de bain.

De l'analyse de ces résultats, on peut dégager quelques règles générales intéressantes qui, comme les précédentes, doivent être assorties des réserves d'usage lorsqu'on traite des petits échantillons. Ainsi, on observe un mouvement ascendant

b. *La Flandre et la Wallonie.*

Cette partie met en regard les résultats pour la Flandre et la Wallonie. Elle est présentée en suivant le schéma introduit lors de l'étude des résultats nationaux. La comparaison avec Bruxelles-capitale est réservée à la section consacrée aux résultats par provinces. La Flandre comprend les quatre provinces flamandes et les arrondissements de Louvain, Hal-Vilvorde et communes périphériques. La Wallonie est composée des quatre provinces wallonnes et de l'arrondissement de Nivelles.

Le loyer moyen général observé en Flandre en 1970 s'élève à 1.424 F, contre 1.395 F en Wal-

lonie. Leur différence a peu de chance d'être significative. En 1971, ces mêmes loyers s'élèvent à 1.576 F pour la Flandre et 1.496 F pour la Wallonie; la différence de 80 F est cette fois significative (au niveau de 5 %) tout en ne représentant que 5 % du loyer moyen.

L'influence du niveau de *confort* du logement sur le loyer est mesurée par les résultats du tableau 9. Mis à part les logements chauffés au chauffage central mais non munis d'une salle de bain (pour lesquels le nombre d'observations est très faible et ce, principalement en Flandre), les loyers moyens des deux régions se tiennent de près, ceux des logements de confort supérieur étant légèrement plus chers en Flandre.

Tableau 9. — VENTILATION, POUR LA FLANDRE ET LA WALLONIE, DES LOYERS MENSUELS D'APRES LE DEGRE DE CONFORT DU LOGEMENT (LOGEMENTS DES INDEPENDANTS EXCLUS).

CONFORT	Flandre		Wallonie	
	Loyers mensuels moyens		Loyers mensuels moyens	
	1970	1971	1970	1971
Sans salle de bain ni chauffage central.....	1 106	1 172	1 132	1 177
Avec salle de bain, sans chauffage central.....	1 736	1 876	1 629	1 713
Sans salle de bain, avec chauffage central.....	1 813	1 702	1 239	1 423
Avec salle de bain et chauffage central.....	3 095	3 437	2 892	3 311
<i>Moyennes générales :</i>	1 424	1 576	1 388	1 496

La variation du loyer avec le *statut social* du chef de ménage apparaît au tableau 10. Pour les ouvriers, les loyers des deux régions sont quasi identiques. Il en est de même pour les moyennes observées en 1970 chez les pensionnés et, en 1971, dans la classe « autres ». Les autres résultats ne diffèrent entre régions que de cent francs environ.

Ce même tableau et les diagrammes 7 et 8 correspondants permettent d'isoler simultanément les critères du *confort* du logement et du *statut social*

de l'occupant. Ils montrent comment la structure des loyers est la même dans les deux régions.

En poursuivant l'étude parallèlement à ce qui s'est fait pour le Royaume, on en arrive au critère de la *situation* du logement (tableau 11, page 503). Alors que, dans les agglomérations, les logements semblent être loués plus chers en Flandre qu'en Wallonie, c'est l'inverse qui se produit pour les logements des autres communes.

Tableau 10. — LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS) ET LE CONFORT DU LOGEMENT. RESULTATS POUR LA FLANDRE ET LA WALLONIE.

CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens des logements dont le chef de famille a le statut de :															
	Ouvrier				Employé				Pensionné				Autres			
	Flandre		Wallonie		Flandre		Wallonie		Flandre		Wallonie		Flandre		Wallonie	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Sans salle de bain, ni chauffage central	1 145	1 198	1 197	1 227	1 462	1 602	1 355	1 483	935	986	993	1 033	1 026	1 068	1 068	1 130
Avec salle de bain, sans chauffage central	1 592	1 715	1 470	1 634	2 081	2 282	2 039	2 099	1 421	1 559	1 310	1 313	1 450	1 620	1 668	1 773
Avec salle de bain et chauffage central	2 548	2 367	1 990	2 116	3 417	3 940	3 304	4 000	2 910	3 133	2 358	2 412	2 679	3 103	3 063	2 715
<i>Tous logements :</i>	1 294	1 362	1 280	1 355	2 166	2 500	2 086	2 418	1 117	1 246	1 110	1 140	1 239	1 304	1 329	1 315

DIAGRAMME 7

Loyers moyens mensuels par classe sociale du chef de ménage et par catégorie de confort du logement (Flandre)

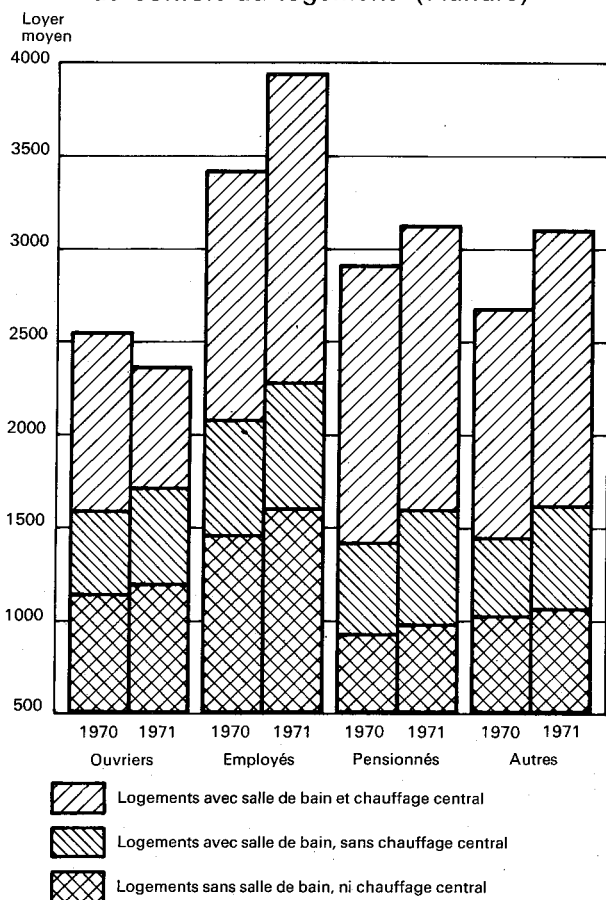


DIAGRAMME 8

Loyers moyens mensuels par classe sociale du chef de ménage et par catégorie de confort du logement (Wallonie)

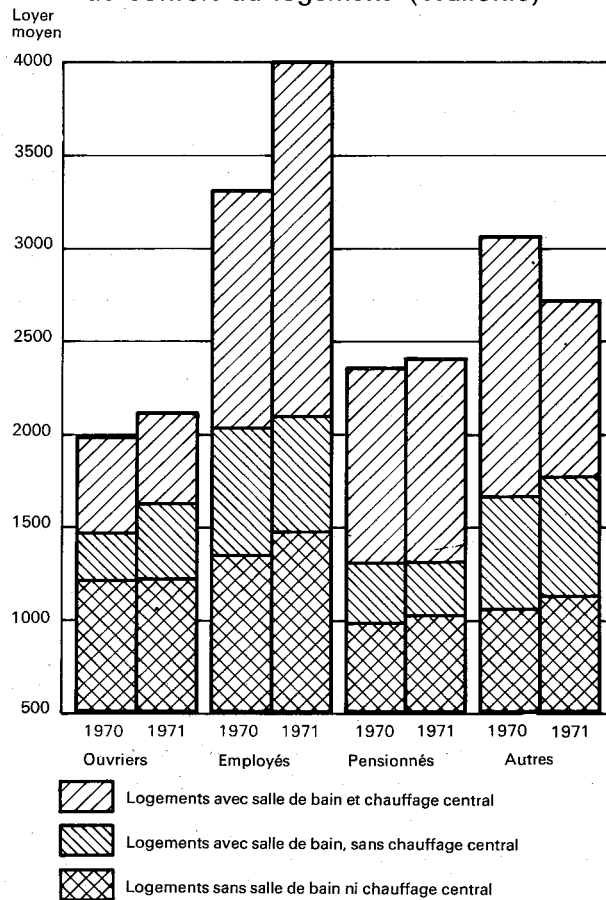


Tableau 11. — LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LA SITUATION DU LOGEMENT ET LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS). RESULTATS POUR LA FLANDRE ET LA WALLONIE.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE	Loyers mensuels moyens dans les communes de											
	moins de 5 000 habitants				plus de 5 000 habitants				Agglomérations			
	Flandre		Wallonie		Flandre		Wallonie		Flandre		Wallonie	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Ouvrier	1 044	1 179	1 162	1 167	1 248	1 323	1 303	1 401	1 549	1 590	1 360	1 463
Employé	1 779	1 907	1 470	1 862	2 189	2 638	2 275	2 806	2 263	2 457	2 358	2 289
Pensionné	773	940	963	1 065	1 072	1 186	1 136	1 187	1 276	1 450	1 181	1 144
Autre	938	1 010	1 012	1 109	1 252	1 249	1 390	1 346	1 354	1 593	1 505	1 429
<i>Moyennes générales :</i>	1 100	1 230	1 151	1 269	1 402	1 576	1 477	1 659	1 601	1 750	1 485	1 484

DIAGRAMME 9

Loyers mensuels moyens d'après la situation du logement et le statut social du chef de ménage (Flandre)

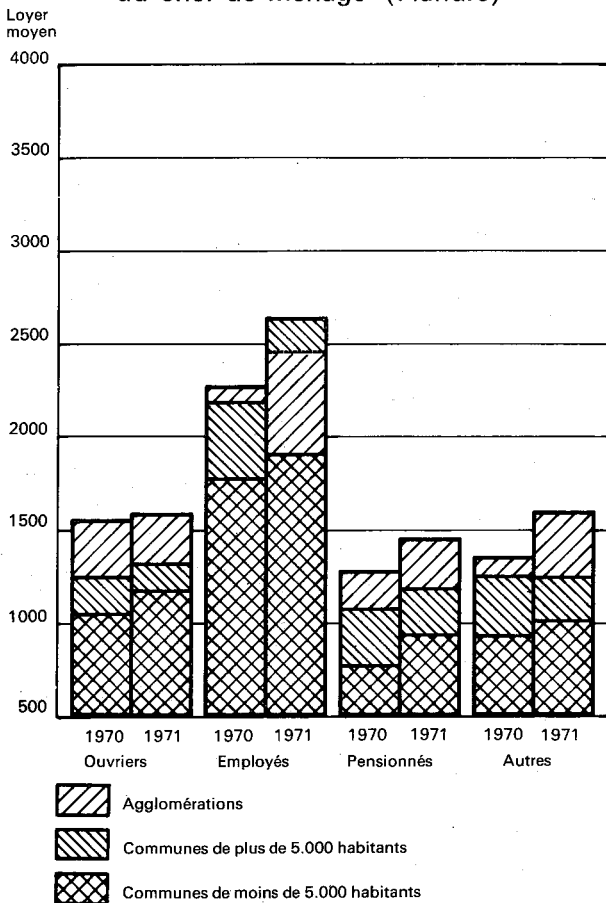
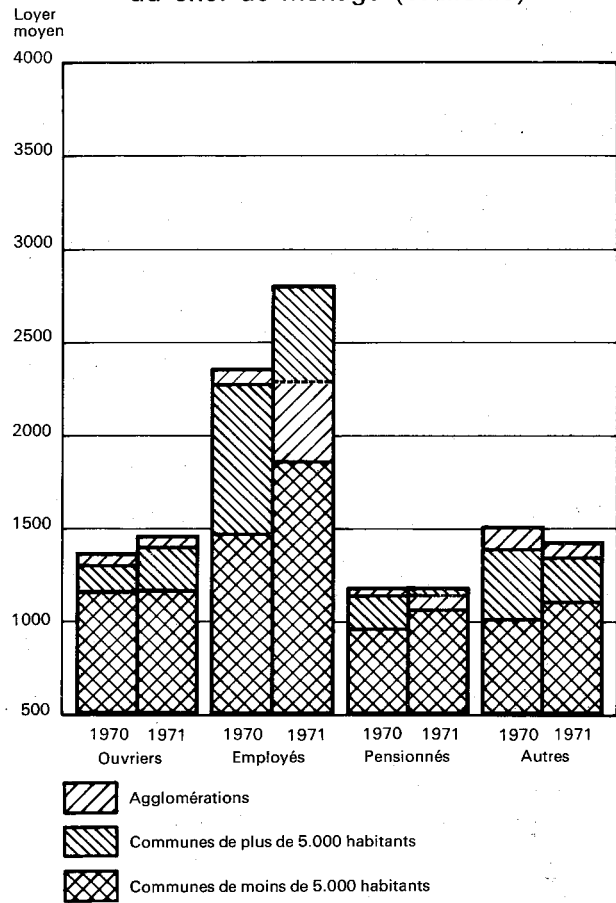


DIAGRAMME 10

Loyers mensuels moyens d'après la situation du logement et le statut social du chef de ménage (Wallonie)



Le tableau 11 et les diagrammes 9 et 10 permettent de se faire une idée de l'influence sur le loyer de la *situation* du logement et du *statut social* du chef de ménage. Dans les deux régions, la situation des loyers apparaît très semblable. Toutefois, il ressort, de la comparaison des diagrammes 9 et 10, que pour les ouvriers, les pensionnés et la classe « autres » la différence entre loyers des agglomérations et loyers des communes de plus de 5 000 habitants soit plus prononcée en Flandre qu'en Wallonie. Pour les logements occupés par les employés, cette différence est légèrement positive en 1970 et, en 1971, les loyers des agglomérations sont sensiblement inférieurs à ceux des communes de plus de 5 000 habitants.

En examinant les résultats prenant simultanément en considération le *confort* du logement et sa *situation* (tableau 12 et diagrammes 11 et 12), on constate que seuls les loyers des logements sans confort varient à la hausse en fonction de l'importance de la commune. En Flandre, les logements

avec salle de bain mais sans chauffage central paraissent se louer relativement cher dans les communes de moins de 5 000 habitants; la situation est analogue en Wallonie, dans les communes de plus de 5 000 habitants.

La faible précision des loyers moyens des logements possédant tout confort gêne considérablement l'analyse des résultats. Il semble toutefois que, tant en Flandre qu'en Wallonie, cette qualité de logements se loue, dans les agglomérations, à un prix égal, sinon moindre, à celui pratiqué dans les autres communes.

Une analyse plus détaillée se limite rapidement à des résultats basés sur un nombre d'observations trop restreint; c'est la raison pour laquelle elle n'est poursuivie que pour quelques catégories de logements seulement : les logements sans salle de bain ni chauffage central occupés par des ouvriers, des employés ou des pensionnés, quelle que soit la commune de situation; les logements avec

DIAGRAMME 11

Loyers mensuels moyens d'après la situation et le confort du logement (Flandre)

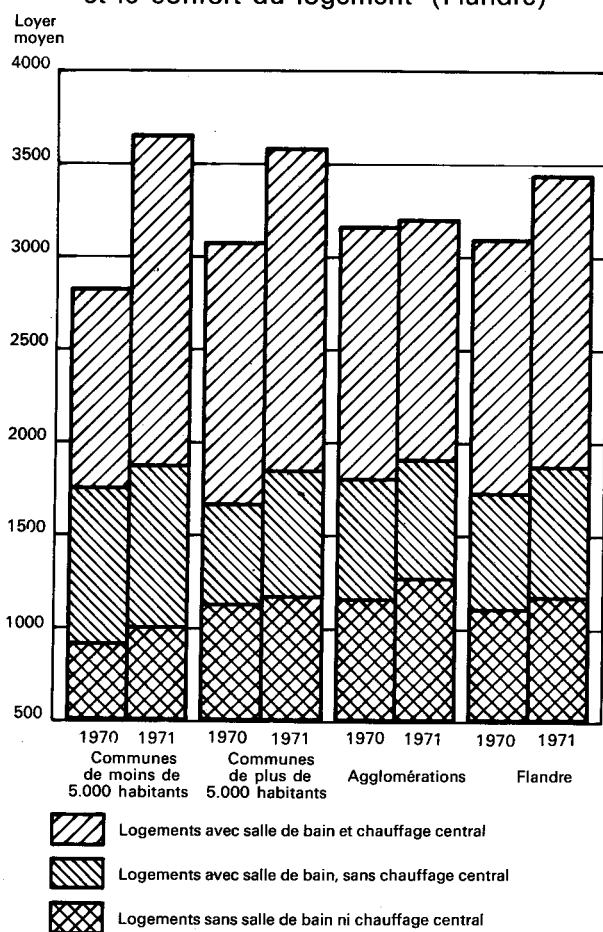


DIAGRAMME 12

Loyers mensuels moyens d'après la situation et le confort du logement (Wallonie)

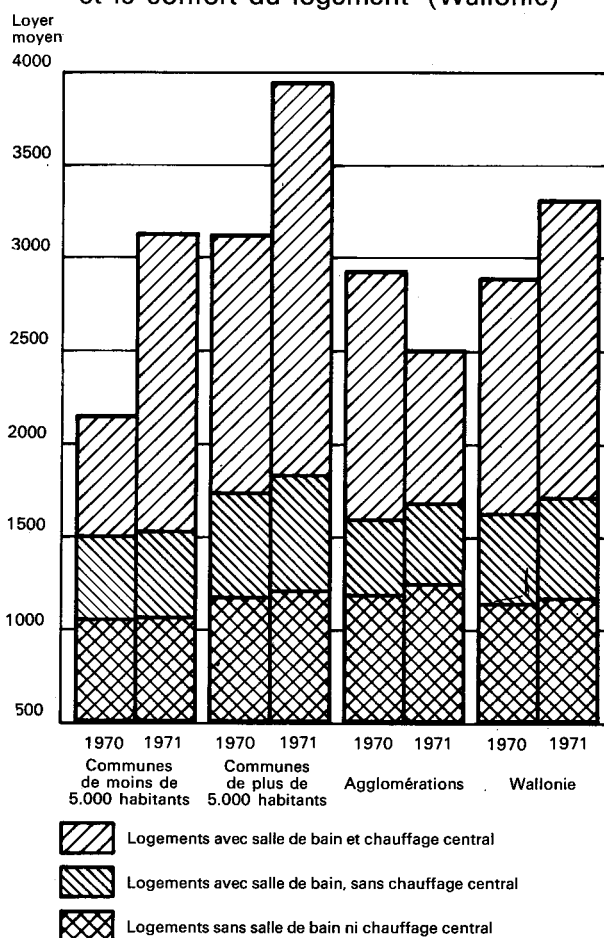


Tableau 12. - LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LA SITUATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT (LOGEMENTS DES INDEPENDANTS EXCLUS). RESULTATS POUR LA FLANDRE ET LA WALLONIE.

CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens dans les communes de											
	moins de 5 000 habitants				plus de 5 000 habitants				Agglomérations			
	Flandre		Wallonie		Flandre		Wallonie		Flandre		Wallonie	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Sans salle de bain ni chauffage central	918	1 008	1 024	1 063	1 134	1 178	1 176	1 210	1 164	1 273	1 190	1 247
Avec salle de bain, sans chauffage central	1 756	1 881	1 500	1 529	1 672	1 851	1 738	1 831	1 809	1 909	1 597	1 681
Avec salle de bain et chauffage central	2 822	3 654	2 143	3 124	3 073	3 582	3 119	3 939	3 160	3 205	2 928	2 500
<i>Moyennes générales :</i>	1 100	1 230	1 151	1 269	1 402	1 576	1 477	1 659	1 601	1 750	1 485	1 484

DIAGRAMME 13

Loyers mensuels moyens des logements sans salle de bain ni chauffage central avec ventilation d'après le statut social du chef de ménage et la situation du logement (Flandre)

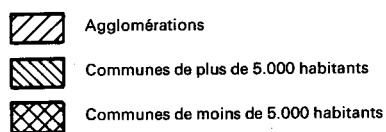
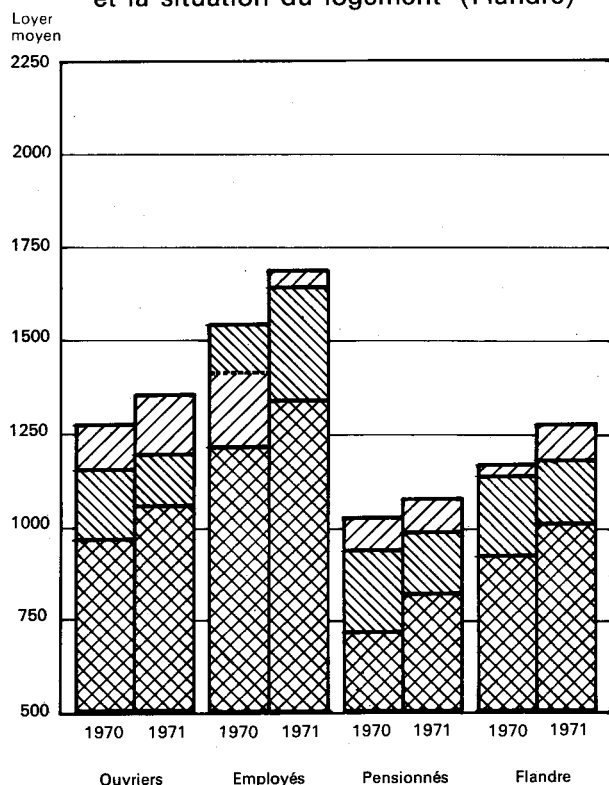


DIAGRAMME 14

Loyers mensuels moyens des logements sans salle de bain ni chauffage central avec ventilation d'après le statut social du chef de ménage et la situation du logement (Wallonie)

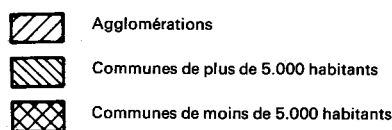
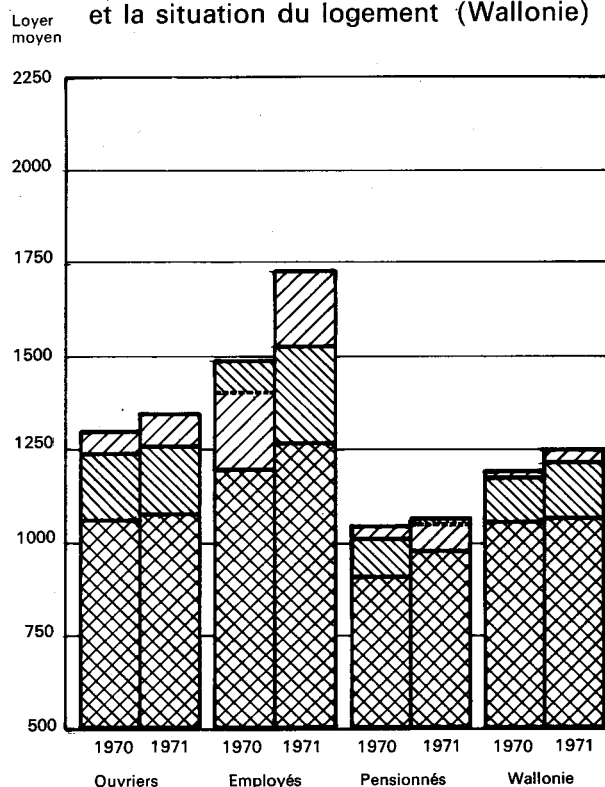


DIAGRAMME 15

Loyers mensuels moyens des logements avec salle de bain mais sans chauffage central, avec ventilation d'après le statut social du chef de ménage et la situation du logement (Flandre)

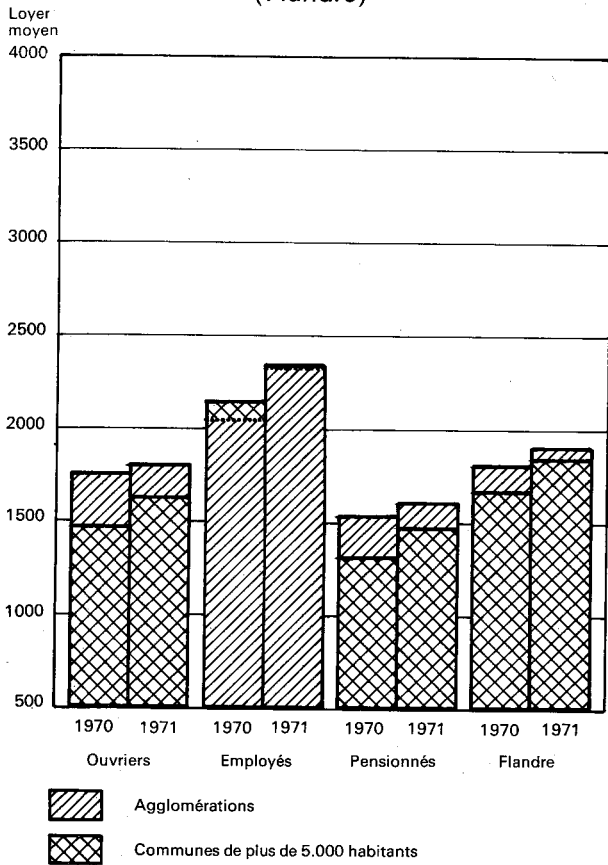
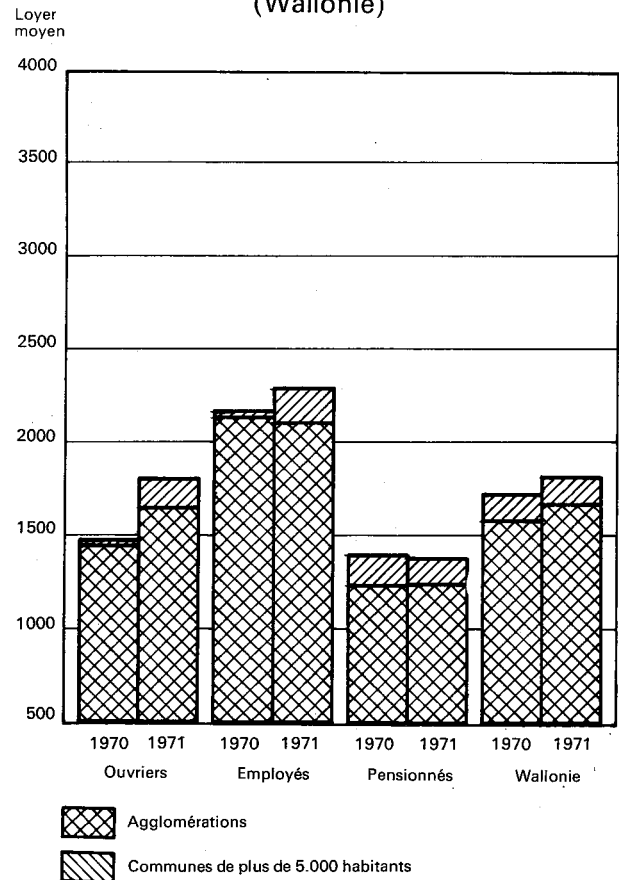


DIAGRAMME 16

Loyers mensuels moyens des logements, avec salle de bain mais sans chauffage central, avec ventilation d'après le statut social du chef de ménage et la situation du logement (Wallonie)



salle de bain, mais sans chauffage central, pour les mêmes classes sociales mais à l'exclusion de ceux situés dans les petites communes; les logements munis d'une salle de bain et d'un chauffage central, occupés par des employés et situés dans les plus grosses communes. Les résultats figurent au tableau 13 et les principaux d'entre eux font l'objet des diagrammes 13 à 16.

La comparaison des diagrammes 13 et 14 fait ressortir une structure globale des loyers des logements sans salle de bain ni chauffage central assez semblable entre les deux régions. C'est ainsi que, toutes autres choses étant égales (c'est-à-dire, en l'occurrence, le statut social du chef de ménage et le confort du logement), les loyers dans les agglomérations et les communes de plus de 5 000 habitants y sont très proches.

Une différence assez marquée entre les deux régions réside dans le fait que les loyers payés par les pensionnés résidant dans des communes de moins de 5 000 habitants sont largement plus hauts en Wallonie qu'en Flandre.

Opérant de même pour les logements munis d'une salle de bain mais sans chauffage central, on observe que, si l'allure des points des diagrammes 15 et 16 est assez semblable entre régions, on ne se trouve pas moins en présence de deux situations différentes. En effet, en Wallonie, pour les trois classes sociales envisagées, les loyers des agglomérations sont inférieurs à ceux des communes de plus de 5 000 habitants; en Flandre, c'est l'inverse, à l'exception toutefois des logements occupés par des employés, où l'on observe une quasi-égalité.

Tableau 13. — LOYERS MENSUELS MOYENS VENTILES D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE, LA SITUATION ET LE CONFORT DU LOGEMENT. RESULTATS POUR LA FLANDRE ET LA WALLONIE.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE ET CONFORT DU LOGEMENT	Loyers mensuels moyens dans les communes de											
	moins de 5 000 habitants				plus de 5 000 habitants				Agglomérations			
	Flandre		Wallonie		Flandre		Wallonie		Flandre		Wallonie	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Ouvrier												
Sans salle de bain ni chauffage central	968	1 057	1 062	1 075	1 151	1 195	1 234	1 256	1 276	1 353	1 295	1 343
Avec salle de bain, sans chauffage central	—	—	—	—	1 464	1 623	1 465	1 707	1 759	1 800	1 457	1 652
Employé												
Sans salle de bain ni chauffage central	1 212	1 340	1 194	1 266	1 541	1 642	1 487	1 524	1 415	1 684	1 401	1 729
Avec salle de bain, sans chauffage central	2 009	1 991	1 634	1 731	2 141	2 318	2 170	2 292	2 027	2 313	2 140	2 117
Avec salle de bain et chauffage central	—	—	—	—	3 598	4 232	3 781	4 760	3 290	3 393	3 322	2 963
Pensionné												
Sans salle de bain ni chauffage central	714	819	907	977	932	984	1 008	1 062	1 022	1 072	1 043	1 049
Avec salle de bain, sans chauffage central	—	—	—	—	1 308	1 477	1 403	1 388	1 534	1 607	1 240	1 242

c. Les provinces.

Le tableau 14 mentionne les résultats, par province, avec ventilation d'après la *situation du logement*. Ayant fait un pas supplémentaire dans la voie de la désagrégation des données, il est normal que l'on observe certains résultats dotés d'une faible précision et peu stables d'une année d'observation à une autre. C'est le cas pour les loyers dans les communes du Brabant situées en dehors de l'agglomération bruxelloise, dans celles du Luxembourg ayant plus de 5 000 habitants et dans les communes limbourgeoises de moins de 5 000 habitants. Dans tous les autres cas, les chiffres se tiennent.

C'est ainsi que, pour les communes situées en dehors des agglomérations, l'on observe une grande stabilité des moyennes provinciales autour de la

moyenne générale, avec toutefois des loyers relativement bas dans les communes de moins de 5 000 habitants des deux Flandres, et des loyers assez élevés dans les communes de plus de 5 000 habitants de la province de Namur. L'éventail des loyers dans les agglomérations paraît plus large, avec des loyers fortement supérieurs à la moyenne à Bruxelles et modérément supérieurs dans la métropole anversoise.

Les résultats du tableau 14, à l'exclusion des provinces de Limbourg, Luxembourg et Namur, au trop petit nombre d'observations, sont repris au diagramme 17. Il en ressort que les différences de loyers entre agglomérations, communes de moins de 5 000 habitants et communes de plus de 5 000 habitants sont moins fortes dans les provinces de Hainaut et Liège qu'ailleurs.

Tableau 14. — LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LA SITUATION DU LOGEMENT (LOGEMENTS DES INDEPENDANTS EXCLUS). RESULTATS PAR PROVINCE.

RÉGION	Loyers mensuels moyens dans les communes de							
	moins de 5 000 habitants		plus de 5 000 habitants		Agglomérations		Toutes les communes	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Anvers	1 116	1 354	1 397	1 440	1 649	1 809	1 552	1 667
Brabant	1 339	1 803	1 922	2 548	2 093	2 260	2 008	2 298
Hainaut	1 108	1 124	1 290	1 323	1 387	1 443	1 257	1 292
Liège	1 182	1 325	1 394	1 364	1 515	1 499	1 440	1 438
Limbourg	1 386	1 252	1 291	1 325	—	—	1 308	1 306
Luxembourg	1 220	1 304	977	1 959	—	—	1 150	1 672
Namur	1 189	1 327	1 806	1 973	—	—	1 486	1 630
Flandre orientale	962	1 008	1 220	1 333	1 460	1 587	1 244	1 342
Flandre occidentale	895	1 052	1 390	1 520	—	—	1 288	1 435
<i>Royaume :</i>	1 142	1 251	1 425	1 605	1 789	1 897	1 556	1 681
Flandre	1 100	1 230	1 402	1 576	1 601	1 750	1 424	1 576
Wallonie	1 151	1 269	1 477	1 659	1 485	1 484	1 388	1 496

DIAGRAMME 17

Loyers mensuels moyens d'après la situation du logement (Provinces)

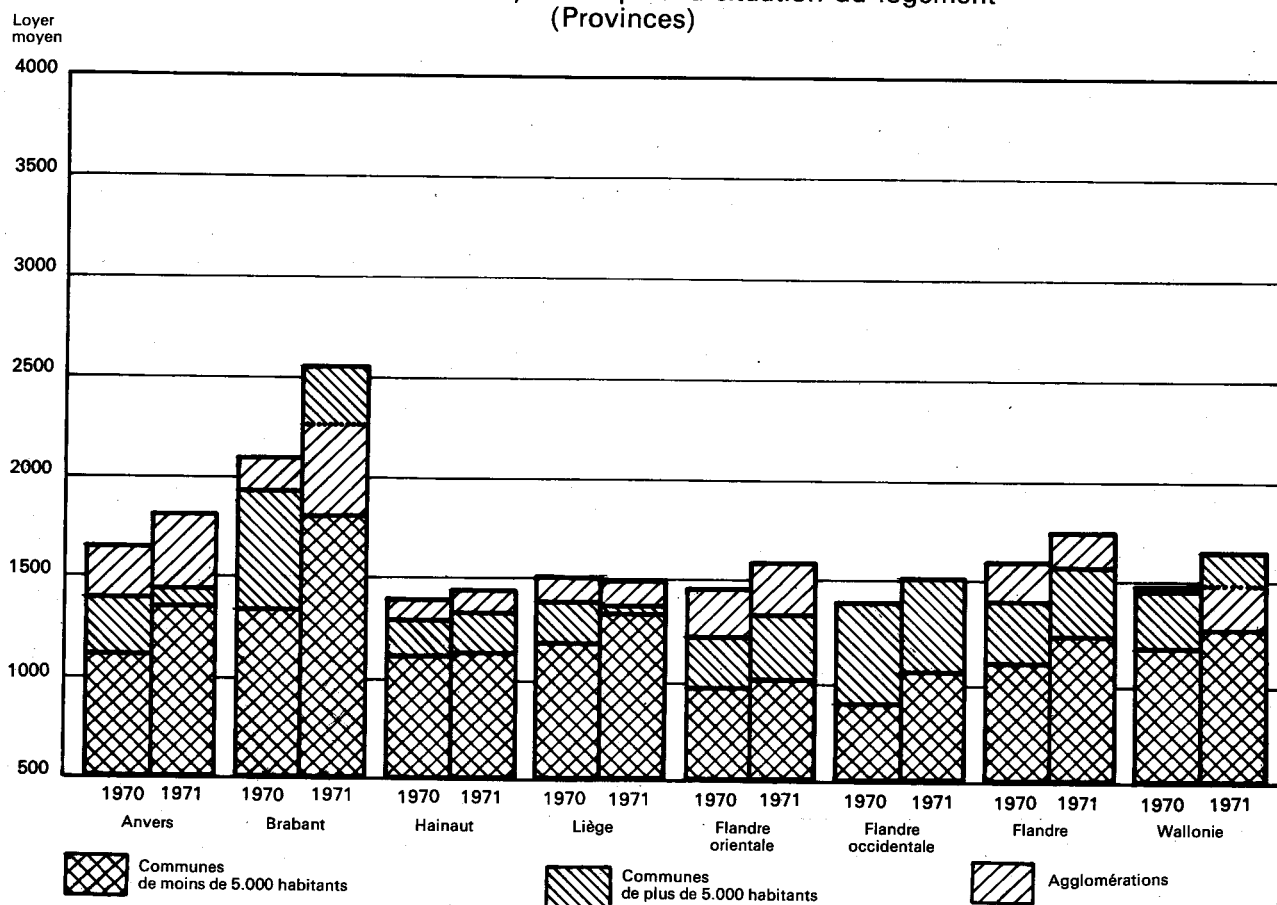


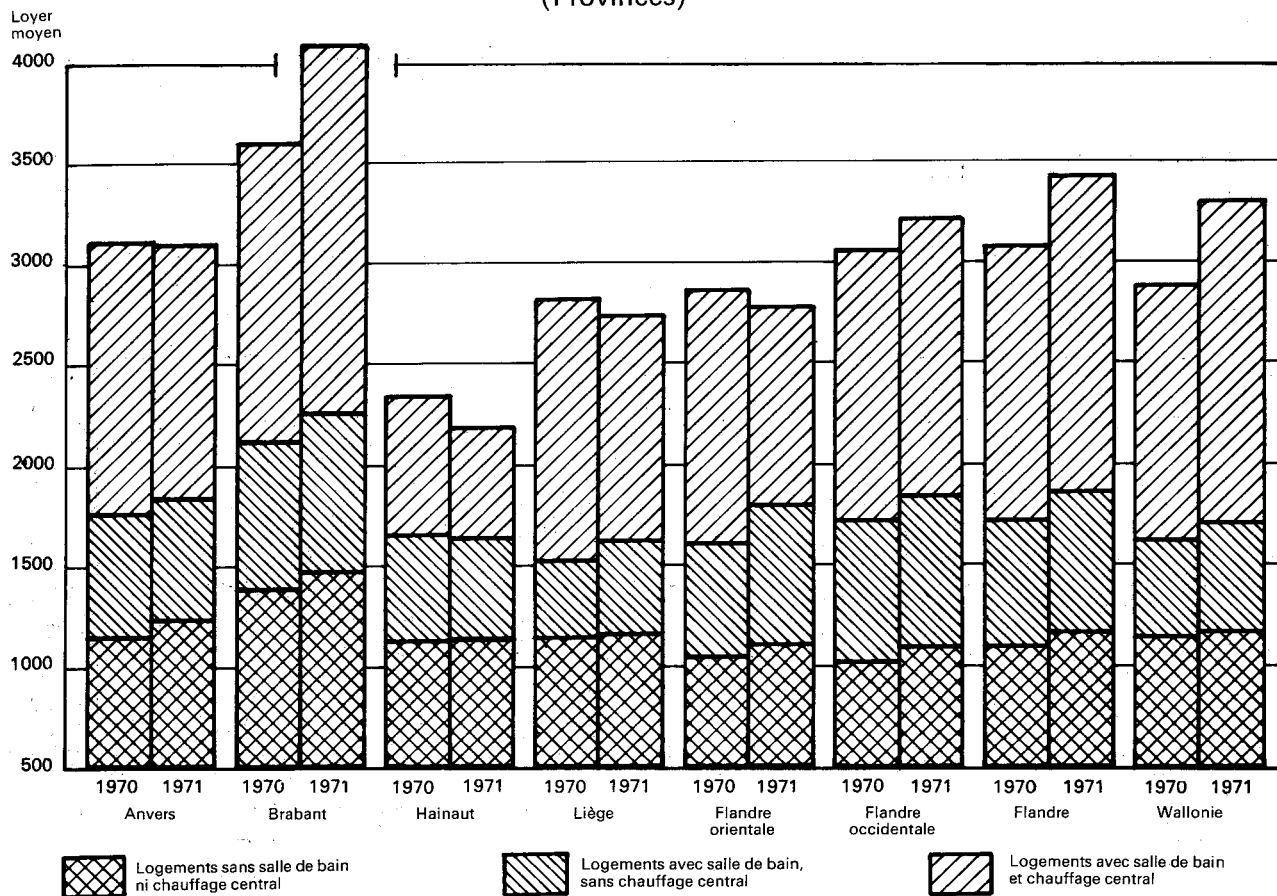
Tableau 15. — LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LE CONFORT DU LOGEMENT (LOGEMENTS DES INDEPENDANTS EXCLUS). RESULTATS PAR PROVINCE.

RÉGION	Loyers mensuels moyens de logements possédant le confort suivant :							
	Ni salle de bain, ni chauffage central		Salle de bain, sans chauffage central		Salle de bain et chauffage central		Moyennes générales (*)	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Anvers	1 143	1 234	1 761	1 839	3 120	3 102	1 552	1 667
Brabant	1 383	1 470	2 120	2 267	3 610	4 097	2 008	2 298
Hainaut	1 104	1 131	1 650	1 645	2 347	2 187	1 257	1 292
Liège	1 147	1 171	1 533	1 637	2 830	2 756	1 440	1 438
Limbourg	1 049	1 055	1 602	1 673	2 524	2 614	1 308	1 306
Luxembourg	963	1 268	1 394	1 593	1 392	3 388	1 150	1 672
Namur	1 166	1 256	1 867	1 989	2 712	3 104	1 486	1 630
Flandre orientale	1 055	1 114	1 619	1 801	2 879	2 787	1 244	1 342
Flandre occidentale	1 026	1 100	1 722	1 846	3 073	3 227	1 288	1 435
<i>Royaume :</i>	1 173	1 224	1 771	1 864	3 248	3 508	1 556	1 681
Flandre	1 106	1 172	1 736	1 876	3 095	3 437	1 424	1 576
Wallonie	1 132	1 177	1 629	1 713	2 892	3 311	1 388	1 496

(*) Y compris les logements avec chauffage central mais sans salle de bain.

DIAGRAMME 18

Loyers mensuels moyens d'après le confort du logement
(Provinces)



Ventilés d'après le *confort du logement*, les loyers provinciaux font l'objet du tableau 15. Les inconvénients signalés plus haut, relatifs aux conséquences néfastes de la faible représentation de certaines strates, se manifestent également ici, principalement pour les logements possédant salle de bain et chauffage central.

Dans la catégorie des logements sans salle de bain ni chauffage central, les loyers moyens provinciaux, à l'exclusion de ceux du Brabant, ne diffèrent que très peu de la moyenne générale. Leur éventail devient quelque peu plus large lorsqu'on passe aux autres classes de confort.

Le diagramme 18, établi sur base du tableau 15, fait bien ressortir le comportement particulier des loyers dans le Brabant, de même que le relativement faible intervalle de variation des loyers de lo-

gements d'un confort donné lorsque l'on passe d'une province à une autre. Un seul résultat tranche sur les autres, c'est celui des logements hennuyers possédant salle de bain et chauffage central.

Ayant pour objectif la ventilation des loyers d'après le *statut social* de l'occupant, on aboutit au tableau 16 et au diagramme 19 correspondant. Une fois de plus, le Brabant se distingue par des loyers beaucoup plus hauts que partout ailleurs. De plus, la différence entre le loyer d'un logement occupé par un ménage d'ouvrier et celui d'un logement occupé par un ménage pensionné y est moins grande que dans les autres provinces. En Hainaut les employés semblent payer un loyer moindre qu'ailleurs; cette remarque est à rapprocher de celle faite ci-dessus, lors de la discussion des résultats ventilés d'après le confort du home.

DIAGRAMME 19

Loyers mensuels moyens d'après le statut social du chef de ménage (Provinces)

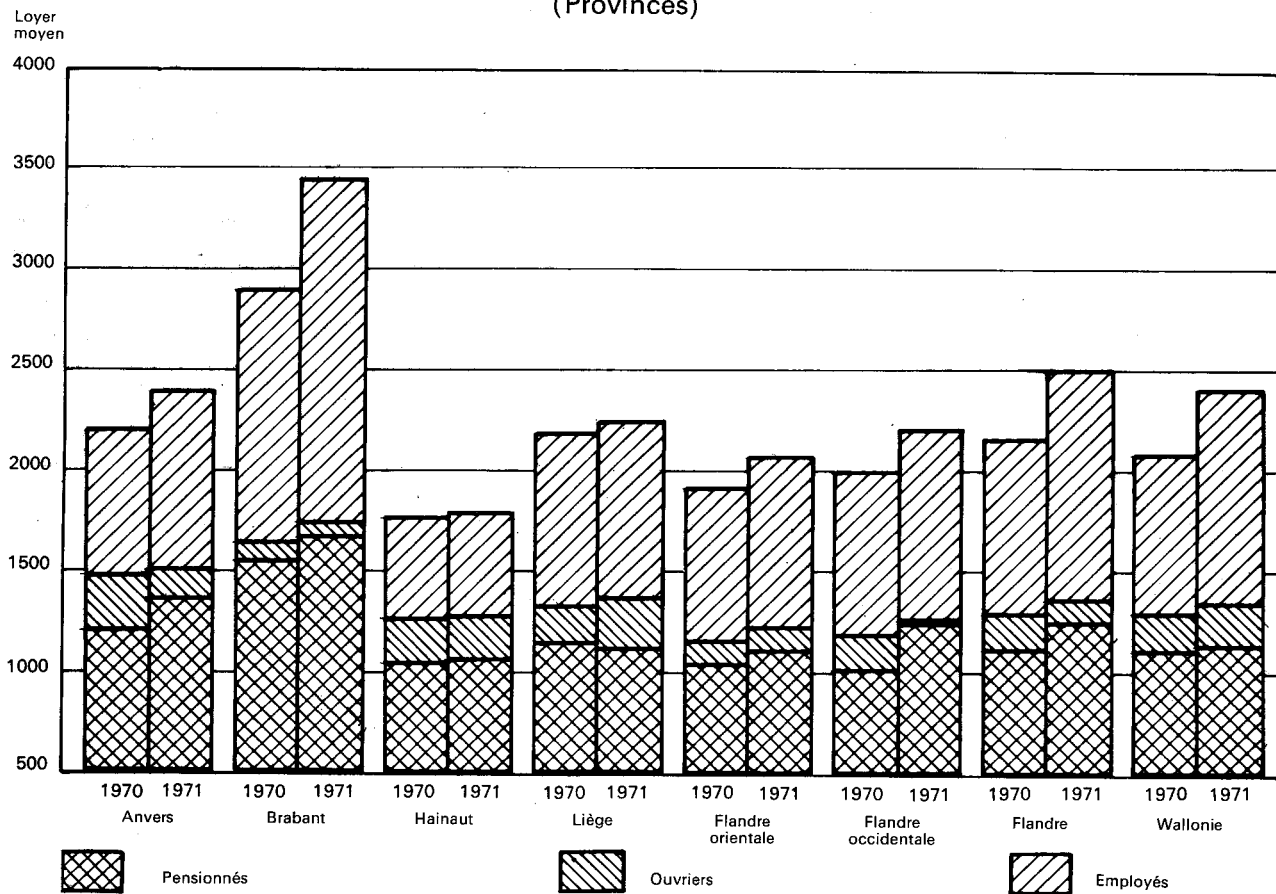


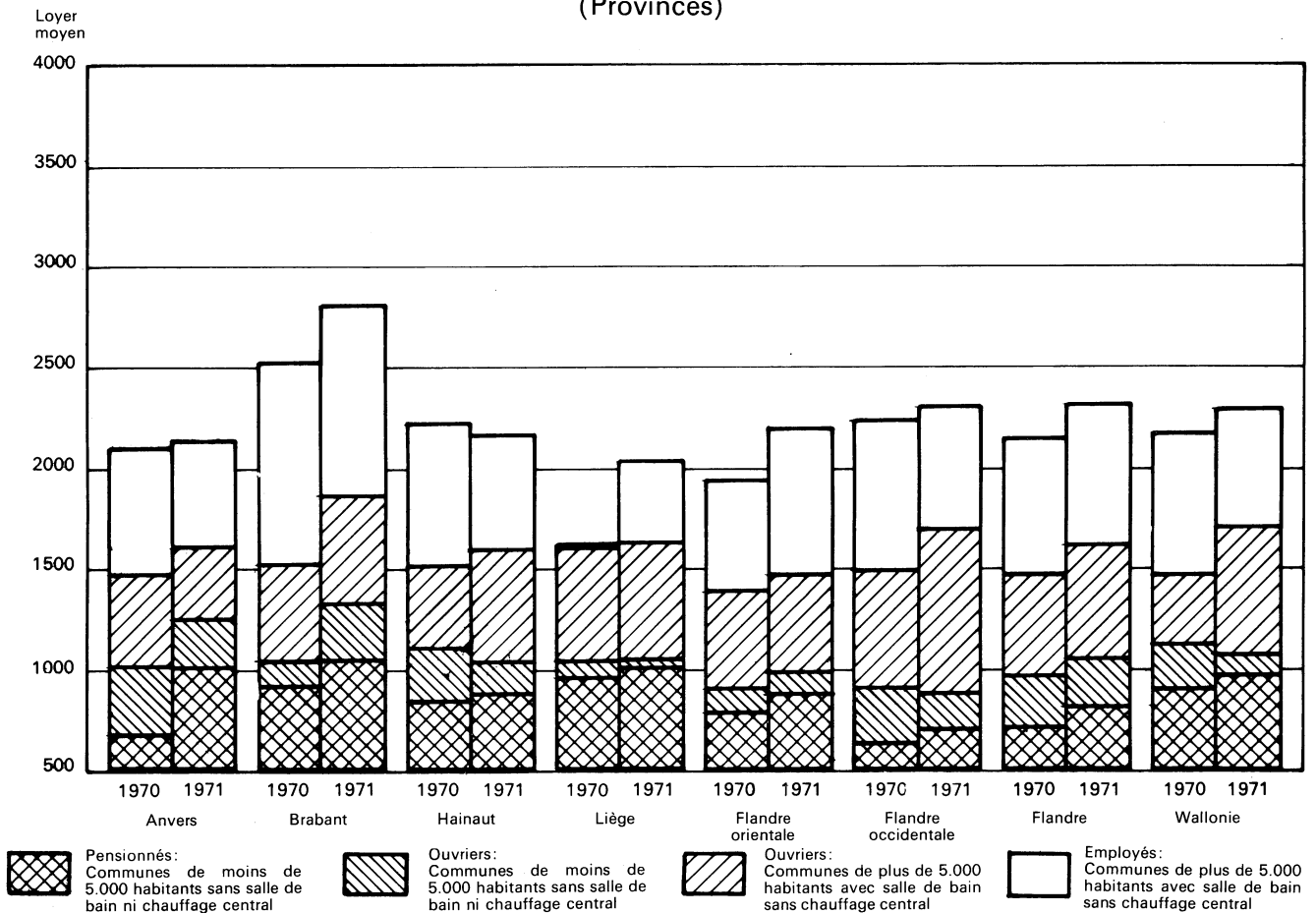
Tableau 16. — LOYERS MENSUELS MOYENS D'APRES LE STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE (INDEPENDANTS EXCLUS). RESULTATS PAR PROVINCE.

RÉGION	Loyers mensuels moyens de logements occupés par un ménage dont le chef est							
	ouvrier		employé		pensionné		Total (*)	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Anvers	1 482	1 511	2 205	2 395	1 204	1 372	1 552	1 667
Brabant	1 640	1 747	2 888	3 447	1 551	1 673	2 008	2 298
Hainaut	1 223	1 277	1 776	1 794	1 042	1 060	1 257	1 292
Liège	1 332	1 366	2 191	2 241	1 145	1 113	1 440	1 438
Limbourg	1 086	1 073	2 133	1 998	1 083	1 170	1 308	1 306
Luxembourg	1 071	1 488	1 466	2 209	1 004	1 278	1 150	1 672
Namur	1 312	1 533	1 937	2 215	1 280	1 413	1 486	1 630
Flandre orientale	1 151	1 226	1 917	2 076	1 038	1 113	1 244	1 342
Flandre occidentale	1 187	1 258	1 996	2 210	1 014	1 253	1 288	1 435
<i>Royaume :</i>	1 363	1 424	2 362	2 658	1 238	1 318	1 556	1 681
Flandre	1 294	1 362	2 166	2 500	1 117	1 246	1 424	1 576
Wallonie	1 280	1 355	2 086	2 418	1 110	1 140	1 388	1 496

(*) Y compris la classe « autres », à l'exclusion des indépendants.

DIAGRAMME 20

Loyers mensuels moyens de quelques catégories de logements ventilés
d'après le statut social du chef de ménage, le confort et la situation du logement
(Provinces)



Dans une répartition par provinces, il est difficile d'entrer dans le détail sans rencontrer des strates insuffisamment représentées, c'est la raison pour laquelle, l'analyse ne se poursuivra que pour un nombre restreint de catégories seulement, à savoir celles reprises au tableau 17, et en éliminant les provinces de Limbourg, Luxembourg et Namur. Encore faut-il ajouter que, même en se limitant à ce petit nombre de rubriques, certaines strates retenues ne comportent même pas 30 obser-

vations : c'est dire qu'il y a lieu d'examiner les résultats du tableau 17 et du diagramme 20 avec circonspection.

Ces réserves étant faites, on remarque que, de province à province, les chiffres se tiennent remarquablement et que les critères du confort et de la situation du logement et du statut social de l'occupant suffisent à expliquer la majeure partie des variations du loyer.

Tableau 17. — LOYERS MENSUELS MOYENS VENTILES D'APRES LE STATUT SOCIAL DE L'OCCUPANT ET LE CONFORT ET LA SITUATION DU LOGEMENT. RESULTATS PAR PROVINCE.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE. CONFORT ET SITUATION DU LOGEMENT	Anvers		Brabant		Hainaut		Liège		Flandre orientale		Flandre occidentale	
	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971	1970	1971
Ouvriers												
Sans salle de bain, ni chauffage central, communes de												
— moins de 5 000 habitants	1 016	1 249	1 041	1 326	1 111	1 035	1 042	1 048	910	985	905	887
— plus de 5 000 habitants.....	1 163	1 241	1 526	1 498	1 168	1 233	1 201	1 132	1 104	1 142	1 124	1 180
— agglomérations	1 317	1 360	1 524	1 563	1 219	1 297	1 318	1 359	1 193	1 337	—	—
Avec salle de bain, sans chauffage central, communes de plus de 5 000 habitants												
	1 477	1 608	1 517	1 865	1 511	1 590	1 607	1 633	1 384	1 473	1 494	1 692
Employés												
Communes de plus de 5 000 habitants												
— sans salle de bain ni chauffage central	1 509	1 690	1 710	1 821	1 452	1 444	1 233	1 441	1 495	1 496	1 389	1 614
— avec salle de bain, sans chauffage central	2 095	2 138	2 512	2 803	2 211	2 160	1 612	2 036	1 940	2 195	2 235	2 306
— avec salle de bain et chauffage central	3 077	2 964	5 227	6 680	2 778	2 552	2 677	2 713	2 978	2 945	3 513	3 309
Agglomérations :												
— sans salle de bain ni chauffage central	1 315	1 736	1 751	1 797	1 657	1 689	1 315	1 744	1 694	1 592	—	—
— avec salle de bain, sans chauffage central	2 002	2 159	2 346	2 529	2 169	2 105	2 127	2 123	2 169	2 891	—	—
— avec salle de bain et chauffage central	3 397	3 387	3 882	4 030	2 113	2 175	3 471	3 123	2 912	3 419	—	—
Pensionnés												
Sans salle de bain ni chauffage central												
— communes de moins de 5 000 habitants	680	1 012	917	1 044	841	878	960	1 010	688	780	637	704
— communes de plus de 5 000 habitants	934	901	1 062	1 152	982	980	939	964	873	953	875	1 014
— agglomérations	1 001	1 067	1 213	1 362	1 141	1 118	1 014	1 027	1 071	1 083	—	—

d. *Les loyers payés par les indépendants.*

Pour des raisons invoquées dans la partie introductive, les chiffres discutés jusqu'à présent excluent les loyers payés par les indépendants. En parcourant les résultats présentés au tableau I en annexe, la première observation qui s'impose est celle d'une diminution relativement importante du nombre d'observations lorsqu'on passe de 1970 à 1971. Cela provient de ce que, pour 1971, on était mieux en mesure d'écarter les observations se rapportant à des logements comportant des locaux professionnels (cafés, magasins, bureaux, ateliers, etc.). Par le fait même, les loyers 1971 apparaissent le plus souvent inférieurs à ceux de 1970 (contrairement à ce que l'on observe chez les autres classes sociales), puisque l'élimination de certains loyers couvrant des locaux professionnels en sus de l'habitation conduit à rejeter le plus souvent les loyers les plus importants.

Un autre fait qui mérite d'être signalé est que, pour 1971, après avoir procédé comme il vient d'être exposé, les loyers des indépendants sont ramenés, en moyenne, au niveau des loyers payés par les employés. On observe toutefois des différences sensibles lorsqu'on passe des petites communes aux communes plus importantes. Dans les premières, les loyers payés par les indépendants sont généralement plus proches de ceux payés par les employés que dans les agglomérations. En d'autres mots, le facteur « situation » influence plus les loyers des indépendants que ceux des employés et des autres classes sociales.

4. — **Hausse du prix de la location de logements.**

a. *Période 1969-1971.*

Généralement, dans les tableaux qui précèdent, on remarque que les loyers 1971 sont supérieurs à ceux de 1970. Toutefois, en prenant en considération les coefficients de variation attachés à ces loyers moyens, il est rare qu'il apparaisse une différence significative entre observations successives. Autrement dit, la comparaison entre les loyers moyens de 1970 et 1971 est inapte à fournir une image précise de l'augmentation du coût de la location au cours de l'année. C'est la raison pour laquelle on a posé une question supplémentaire aux locataires demeurant depuis un an au moins dans le logement occupé au moment de l'enquête (cf. introduction).

Les principaux renseignements que l'on a pu tirer de ce volet de l'enquête font l'objet du tableau II en annexe. Pour la nation tout entière, le loyer a crû de 2,57 % en 1969 (mai 1969 à mai

1970) et de 2,60 % en 1970 (mai 1970 à mai 1971). Ces augmentations sont faibles si on les compare à celles de l'indice de prix de détail ou de l'indice du coût de la construction qui ont crû respectivement au taux annuel moyen de 4 % et 10 % environ de 1969 à 1971.

En parcourant les résultats, que ce soit dans un sens ou un autre, on remarque que les taux d'accroissement des loyers sont très proches les uns des autres, sans que l'on puisse distinguer une catégorie de logements au comportement particulier.

b. *Période 1963-1970-1971.*

On dispose, pour 1963, des résultats d'une enquête sur les budgets familiaux dont les chiffres relatifs aux loyers sont mis en regard de ceux des deux enquêtes présentées dans cet article (tableau 18). Seuls sont retenus les chiffres relatifs aux locataires, ouvriers ou employés, des logements des trois catégories de confort les plus courantes. Les montants mentionnés dans les colonnes 1970 sont des moyennes entre les chiffres correspondants des enquêtes 1970 et 1971. Les définitions utilisées en 1963 et 1970 pour la nomenclature des communes et pour les statuts sociaux ne coïncident pas parfaitement mais, en principe, cela ne doit pas nuire beaucoup à la comparabilité des résultats. Par contre, la dimension restreinte de l'échantillon de 1963 est plus gênante puisque, pour certaines strates (logements avec salle de bain et chauffage central), le nombre d'observations est très faible. Malgré ces inconvénients, il semble bien que les résultats du tableau 18 permettent de tirer deux conclusions intéressantes au sujet de la hausse des loyers au cours de la période 1963-1970.

En premier lieu, les loyers semblent avoir moins augmenté dans les agglomérations que dans les autres communes. En effet, à confort de logement et à statut social du chef de ménage égaux, correspondent des indices 1970/1963 nettement inférieurs dans les agglomérations à ceux des autres communes; dans ces dernières, on observe les augmentations de 1963 à 1970 quasi identiques, qu'il s'agisse de petites ou de grosses communes.

En second lieu, quels que soient le statut social du chef de ménage et la catégorie de commune où est situé le logement, les loyers des logements possédant salle de bain et chauffage central ont haussé plus rapidement que les autres loyers. Dans les communes situées en dehors des agglomérations, on observe un phénomène identique lorsqu'on passe des logements dépourvus de salle de bain (et de chauffage central) à ceux en possédant une (sans chauffage central).

Tableau 18. — VENTILATION, D'APRES LE CONFORT ET LA SITUATION DU LOGEMENT, DES LOYERS MENSUELS PAYES EN 1963 ET 1970 PAR DES OUVRIERS OU DES EMPLOYES. RESULTATS POUR LE ROYAUME.

STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE ET CONFORT DU LOGEMENT	Communes de								
	moins de 5 000 habitants			plus de 5 000 habitants			Agglomérations		
	1963	1970	Indice 1970/ 1963	1963	1970	Indice 1970/ 1963	1963	1970	Indice 1970/ 1963
Ouvrier									
Sans salle de bain ni chauffage central	672	1 058	1,57	738	1 189	1,61	965	1 401	1,45
Avec salle de bain, sans chauffage central	909(*)	1 593	1,75	870	1 554	1,79	1 253	1 759	1,40
Avec salle de bain et chauffage central	2 202	..	1 166(*)	2 142	1,84	1 773(*)	2 722	1,54
Employé									
Sans salle de bain ni chauffage central	845	1 251	1,48	1 084	1 567	1,45	1 206	1 672	1,39
Avec salle de bain, sans chauffage central	1 177	1 809	1,54	1 459	2 225	1,53	1 642	2 270	1,38
Avec salle de bain et chauffage central	1 399(*)	3 131	2,24	1 917	4 054	2,11	2 450	3 728	1,52

(*) Moyennes calculées à partir d'échantillons comportant moins de 30 observations.

La variation de la hausse des loyers des logements en fonction du confort (plus le logement est confortable, plus son prix a haussé) s'explique vraisemblablement en partie par le jeu de la loi de l'offre et de la demande qui fait que, le revenu disponible allant croissant, la demande s'oriente de plus en plus vers les logements munis de toutes les commodités au détriment des autres. Il faudrait pourtant se garder de voir là la seule explication à ce phénomène. En effet, les indices du tableau 18 sont vraisemblablement fortement influencés par l'évolution de la qualité des logements et ce, à des titres divers. Ainsi, les critères retenus pour expliquer la variabilité des loyers font abstraction de l'âge du logement. Or, il est évident que, si on compare les parcs 1963 et 1970 de logements d'une catégorie de confort déterminée, on trouvera des parcs qui, en 1970, seront relativement plus jeunes qu'en 1963 et ce, d'autant plus que le confort est grand. C'est ainsi qu'il y a lieu de considérer que la variation des indices 1970/1963 avec le confort du logement — à égalité de statut social du chef de ménage et de situation du logement — s'explique en partie par l'âge moyen de la classe des logements considérée, les logements sans confort ayant vraisemblablement un âge moyen supérieur en 1970 à celui de 1963, tandis que cela pouvait être l'inverse pour les logements ayant tout confort.

De même, la possession d'une salle de bain et d'un chauffage central ne sont pas les seuls critères de confort déterminant le montant du loyer. D'autres biens encore, fixés à demeure, équipent de plus en plus fréquemment les habitations, et il est très probable qu'on les trouve plus fréquemment dans les habitations ayant déjà salle de bain et chauffage central plutôt que dans les autres. C'est là une raison supplémentaire de la divergence d'évolution entre les indices des loyers 1970/1963 relatifs aux diverses catégories de logements. De plus, ceci achève de démontrer comment les indices 1970/1963 du tableau 18 sont déterminés tant par l'évolution du prix de la location que par l'évolution de la qualité des logements loués.

5. — Conclusions.

De 1961 à 1970, la proportion des logements occupés par leur propriétaire a progressé considérablement (49,7 % en 1961; 66 % en 1970). A peu de chose de près, toutes les régions du pays ont participé de la même façon à ce mouvement d'accession à la propriété.

Au cours de la même période, le confort du parc immobilier loué s'est fortement amélioré. En effet,

la proportion de logements avec salle de bain a doublé tandis que celle des logements équipés du chauffage central a été multipliée par 2,5. Cela a été le fait de toutes les catégories de communes et de toutes les couches sociales, les moins favorisées ayant comblé une partie de leur retard.

Le loyer moyen, payé en mai 1971, pour l'ensemble du parc des logements donnés en location — à l'exclusion de ceux occupés par des indépendants — s'élève selon l'enquête, à 1.681 F. Une analyse, fondée simultanément sur les critères du confort du logement (disposition d'une salle de bain et/ou d'un chauffage central), de la situation du logement (au sein d'une commune de moins de 5 000 habitants, de plus de 5 000 habitants ou d'une agglomération) et du statut social du

chef de ménage (employé, ouvrier, pensionné, indépendant ou autre) fait montre d'une nette hiérarchie des loyers que l'on retrouve de façon identique au niveau de chaque région et de chaque province. Les différences régionales que l'on a fait ressortir par-ci par-là sont des cas isolés et vraisemblablement attribuables en majeure partie à des fluctuations d'échantillonnage.

Au cours de ces dernières années (1969-1971), les loyers ont vu leur prix augmenter de 2,6 % par an. Il s'agit là de l'effet prix tel qu'il est défini sous II. De 1963 à 1970, les loyers moyens ont augmenté proportionnellement bien plus considérablement : de 40 % à plus de 100 % selon la catégorie de logement. Ici, outre l'évolution du prix de la location, l'augmentation tient compte de l'amélioration de la qualité du logement.

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F) POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971.

TYPE DE COMMUNE	Mois de mai	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE				STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE				Totaux (à l'exclusion des indépendants)							
		Ouvrier		Employé		Indépendant		Pensionné		Autre		Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen
		Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations						
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970 919	1 050	2,23	232	1 201	3,23	1 422	5,91	583	828	2,15	174	918	1 908	2,84	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1971 802	1 066	1,68	207	1 301	3,69	1 317	4,52	571	908	2,69	152	1 037	1 732	1,31	
	Sans salle de bain, avec chauffage central	1970 128	1 552	5,03	114	1 779	4,38	1 912	9,86	48	1 272	5,99	—	1 585	3 111	2,94	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1971 127	1 633	4,18	114	1 838	4,04	—	—	54	1 455	7,76	—	1 677	3 161	2,63	
	Tous logements	1970 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	60	1 233	9,12
	1971 —	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40	1 415	15,06
	1970 —	—	—	69	2 592	6,27	—	—	—	—	—	—	—	—	101	2 448	5,42
	1971 —	—	—	64	3 670	12,20	—	—	—	—	—	—	—	—	100	3 285	9,41
	1970 1 091	1 137	2,73	422	1 595	3,01	1 659	5,09	1 712	5,73	665	890	2,21	983	2 380	2,85	
	1971 961	1 173	1,75	393	1 881	5,07	1 712	5,73	—	—	656	1 012	2,95	1 067	2 188	1,82	
Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970 1 775	1 170	1,24	467	1 526	1,96	2 013	4,77	1 105	958	1,86	298	1 064	3 645	0,91	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1971 1 700	1 207	1,12	423	1 608	2,16	1 820	3,47	1 131	1 013	1,56	293	1 105	3 547	0,85	
	Sans salle de bain, avec chauffage central	1970 401	1 465	2,51	358	2 151	2,44	2 907	5,18	186	1 352	4,92	65	1 483	1 010	1,75	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1971 404	1 642	2,34	356	2 299	2,91	2 937	5,41	180	1 481	4,55	63	1 533	1 003	1,83	
	Tous logements	1970 46	1 374	16,06	—	—	—	—	—	—	43	1 178	12,05	—	121	1 430	7,85
	1971 44	1 181	8,06	—	—	—	—	—	—	40	974	9,13	—	—	119	1 332	6,12
	1970 89	2 080	6,13	245	3 659	5,71	4 243	8,11	4 051	5,41	70	2 555	6,33	439	3 088	4,13	
	1971 116	2 203	4,37	351	4 448	5,65	4 051	5,41	—	—	90	2 929	5,19	581	3 709	4,34	
	Tous logements	1970 2 311	1 262	1,20	1 094	2 216	2,57	2 740	3,85	1 404	1 096	1,94	406	1 298	5 215	1,16	
	1971 2 264	1 338	1,09	1 152	2 704	3,28	2 691	3,29	—	—	1 443	1 189	1,86	391	1 605	1,46	
Communes des grandes agglomérations	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970 1 081	1 375	1,19	308	1 607	2,25	2 128	4,57	1 023	1 104	1,52	221	1 176	2 633	0,87	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1971 932	1 426	1,29	280	1 731	2,52	2 231	4,76	922	1 169	1,54	209	1 262	3 343	0,93	
	Sans salle de bain, avec chauffage central	1970 338	1 714	2,05	320	2 171	2,25	2 720	6,40	189	1 623	3,56	54	1 897	901	1,46	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1971 320	1 803	2,15	260	2 368	2,82	2 995	6,13	184	1 520	4,00	42	2 046	806	1,66	
	Tous logements	1970 34	1 604	8,50	—	—	—	—	—	—	45	1 475	7,98	—	116	1 676	4,39
	1971 59	1 936	4,87	50	2 282	7,53	—	—	—	60	1 468	6,74	—	—	189	1 820	3,78
	1970 114	2 854	3,56	457	3 678	2,87	4 633	7,53	4 633	7,53	167	2 939	3,11	52	3 244	1,86	
	1971 123	2 590	3,50	443	3 777	3,19	4 387	5,37	—	—	178	3 123	3,43	35	3 339	2,25	
	Tous logements	1970 1 567	1 565	1,19	1 113	2 635	1,92	3 254	4,78	1 424	1 413	1,75	336	1 656	4 440	1,04	
	1971 1 434	1 636	1,19	1 033	2 817	2,23	3 271	3,64	—	—	1 344	1 500	1,87	306	1 897	1,16	
Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970 3 775	1 223	1,07	1 007	1 498	1,40	1 854	3,02	2 711	1 011	1,08	693	1 084	8 186	0,77	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1971 3 434	1 255	0,78	910	1 600	1,55	1 809	2,61	2 624	1 066	1,04	654	1 142	7 622	0,58	
	Sans salle de bain, avec chauffage central	1970 867	1 596	1,56	792	2 120	1,38	2 639	3,90	423	1 500	2,77	140	1 682	2 222	1,07	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1971 851	1 714	1,50	730	2 268	1,84	2 891	3,83	418	1 492	2,83	126	1 763	2 125	1,14	
	Tous logements	1970 1 099	1 489	7,67	59	1 920	5,49	3 547	19,69	109	1 313	6,28	—	—	297	1 527	3,93
	1971 1 119	1 661	4,61	80	2 245	6,63	—	—	—	115	1 305	5,61	34	1 420	3 348	3,31	
1970 218	2 567	3,21	771	3 600	2,40	4 388	5,45	4 199	3,78	286	2 841	2,85	91	3 074	1,74		
1971 255	2 427	2,73	858	3 990	3,02	4 199	3,78	—	—	286	3 067	2,85	61	3 232	2,17		
Royaume:		1970 4 969	1 363	1,01	2 629	2 362	1,46	2 713	2,86	3 493	1 238	1,23	944	1 417	12 035	0,78	
		1971 4 659	1 424	0,76	2 578	2 658	1,85	2 757	2,37	3 443	1 318	1,26	875	1 419	11 555	0,85	

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F)

POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	CONFORT DU LOGEMENT	Mois de mai	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE						STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE						Total (l'exclusion des indépendants)							
			Ouvrier			Employé			Indépendant			Pensionné			Autre			Nombre d'observa-tion	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen		
			Nombre d'observa-tion	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observa-tion	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observa-tion	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observa-tion	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observa-tion	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen					
Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	420	968	2,47	82	1 212	5,42	119	1 089	6,61	236	714	3,47	63	850	6,56	801	918	1,92		
		1971	382	1 057	2,49	90	1 340	6,14	90	1 264	6,43	245	819	4,81	65	874	6,25	782	1 008	2,14		
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	40	1 660	9,77	40	2 009	6,99	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	96	1 756	5,44	
		1971	53	1 856	6,53	43	1 991	6,13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	124	1 881	4,13	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	33	3 058	7,49	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	46	2 822	7,16	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30	3 654	15,05	
	Tous logements	1970	468	1 044	2,74	157	1 779	5,09	155	1 372	7,62	253	773	4,07	76	938	7,24	954	1 100	2,33		
		1971	442	1 179	2,70	155	1 907	7,49	104	1 588	9,75	269	940	5,07	75	1 010	6,57	941	1 230	2,75		
	Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	1 328	1 151	1,49	327	1 541	2,35	151	1 903	5,61	717	932	2,23	202	1 030	3,76	2 574	1 134	1,10	
			1971	1 278	1 195	1,34	296	1 642	2,60	147	1 738	4,04	777	984	2,01	201	1 058	4,22	2 552	1 178	1,06	
		Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	296	1 464	2,82	221	2 141	2,80	71	2 839	7,05	99	1 308	5,74	36	1 320	8,57	652	1 672	2,02	
			1971	280	1 623	2,93	250	2 318	3,34	66	2 853	6,44	107	1 477	5,56	35	1 385	10,60	672	1 851	2,21	
Sans salle de bain, avec chauffage central		1970	—	—	—	12	2 402	14,67	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	38	2 084	14,36	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	41	1 631	9,68	
Avec salle de bain, et chauffage central		1970	60	2 130	7,17	162	3 598	6,08	62	4 250	9,33	44	2 624	7,97	—	—	—	—	290	3 073	4,47	
		1971	82	2 265	4,44	134	4 232	7,21	76	4 213	6,41	65	3 081	6,30	—	—	—	—	399	3 582	5,34	
Tous logements		1970	1 697	1 248	1,44	722	1 189	2,83	292	2 648	4,75	872	1 072	2,42	263	1 252	4,59	3 554	1 402	1,32		
		1971	1 659	1 323	1,29	789	2 638	3,99	297	2 690	4,09	957	1 186	2,48	259	1 249	4,54	3 664	1 576	1,76		
Communes des grandes agglomérations		Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	338	1 276	1,91	74	1 415	4,58	33	2 299	7,99	386	1 022	2,83	75	1 113	5,10	873	1 164	1,55	
			1971	262	1 353	1,95	97	1 684	4,21	39	2 253	6,91	330	1 072	2,36	53	1 243	5,69	742	1 273	1,53	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	140	1 759	2,99	135	2 037	3,28	34	2 718	6,92	69	1 534	5,26	—	—	—	—	365	1 809	2,08	
		1971	149	1 800	2,80	97	2 313	4,27	30	3 089	7,68	75	1 607	4,66	—	—	—	—	341	1 909	2,28	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	41	2 980	5,30	94	3 290	3,92	33	4 927	22,34	42	3 148	4,99	—	—	—	—	186	3 160	2,76	
		1971	—	—	—	96	3 393	3,71	36	4 196	7,53	65	3 194	4,92	—	—	—	—	196	3 205	2,73	
	Tous logements	1970	520	1 549	2,10	309	2 263	2,92	101	3 286	11,71	503	1 276	3,05	105	1 354	6,15	1 437	1 601	1,61		
		1971	443	1 590	1,88	295	2 457	2,83	107	3 190	5,00	475	1 450	3,01	81	1 393	6,41	1 294	1 750	1,58		
	Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	2 086	1 145	1,11	483	1 462	2,00	303	1 665	4,20	1 339	935	1,63	340	1 026	2,82	4 248	1 106	0,83	
			1971	1 922	1 198	1,04	483	1 602	2,14	276	1 704	3,32	1 352	986	1,50	319	1 068	3,08	4 076	1 172	0,82	
		Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	476	1 592	2,11	396	2 07	2,07	128	2 602	5,20	176	1 421	3,84	65	1 450	5,97	1 113	1 736	1,43	
			1971	482	1 715	1,99	390	2 282	2,48	104	2 900	4,81	200	1 559	3,56	65	1 620	6,19	1 137	1 876	1,51	
Sans salle de bain, avec chauffage central		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	62	1 813	10,99	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	61	1 702	8,74	
Avec salle de bain, et chauffage central	1970	104	2 548	4,61	289	3 417	3,73	107	4 474	10,18	92	2 910	4,40	37	2 679	10,44	522	3 095	2,64			
	1971	113	2 367	3,73	348	3 940	5,07	117	4 248	5,04	136	3 133	3,81	—	—	—	625	3 437	3,46			
		Flandre:		1970	2 685	1 294	1,12	1 188	2 166	1,98	548	2 485	4,62	1 628	1 117	1,81	444	1 239	3,41	5 945	1 424	0,96
				1971	2 544	1 362	1,01	1 239	2 500	2,70	508	2 640	3,17	1 701	1 246	1,83	415	1 304	3,40	5 899	1 576	1,17

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F) POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	CONFORT DU LOGEMENT	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE										Total (à l'exclusion des indépendants)								
		Ouvrier		Employé		Bailleur		Pensionné		Autre		Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen			
		Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations							Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	
Mois de mai																				
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	499	1 062	3,56	150	1 194	3,99	103	1 856	8,21	347	907	2,62	111	959	4,39	1 024	4,25	
		1971	420	1 075	2,28	117	1 266	4,34	59	1 404	3,92	326	977	3,09	87	1 037	4,74	1 063	1,63	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	88	1 498	5,63	74	1 634	5,36	36	2 122	11,87	40	1 267	6,82	—	—	—	1 500	3,37	
		1971	74	1 464	4,84	71	1 731	5,23	—	—	—	36	1 293	7,73	—	—	—	1 529	3,20	
	Sans salle de bain, avec chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 242	9,84	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 234	12,03	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	36	2 177	9,41	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 143	7,64	
		1971	—	—	—	46	3 407	15,23	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 124	11,90	
	Tous logements	1970	623	1 162	3,92	265	1 470	3,52	158	1 968	6,49	412	963	2,54	126	1 012	4,36	1 151	2,46	
		1971	519	1 167	2,27	238	1 862	6,84	94	1 893	6,10	387	1 065	3,56	103	1 109	4,27	1 269	2,43	
Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	447	1 234	2,17	140	1 487	3,51	62	2 324	8,61	388	1 008	3,29	96	1 142	4,75	1 176	1,62	
		1971	473	1 256	1,98	141	1 524	3,83	57	2 049	6,37	391	1 062	2,43	114	1 115	4,69	1 210	1,42	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	105	1 465	5,36	137	2 170	4,53	45	3 019	7,44	87	1 403	8,10	—	—	—	1 738	3,30	
		1971	137	1 707	3,83	121	2 232	5,60	32	3 119	9,67	83	1 388	7,44	—	—	—	1 831	3,20	
	Sans salle de bain, avec chauffage central	1970	33	1 135	5,96	—	—	—	—	—	—	31	940	15,89	—	—	—	1 146	6,46	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35	902	9,30	—	—	—	1 179	7,47	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	83	3 781	11,74	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 119	8,50	
		1971	37	2 243	9,95	127	4 760	9,02	—	—	—	30	2 550	8,39	—	—	—	3 939	7,40	
	Tous logements	1970	614	1 303	2,10	372	2 275	5,20	139	2 953	6,48	532	1 136	3,24	143	1 390	5,15	1 477	2,26	
		1971	672	1 401	2,00	402	2 806	5,73	121	2 702	5,23	539	1 187	2,71	154	1 346	5,46	1 659	2,60	
Communes des grandes agglomérations	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	370	1 295	2,10	63	1 401	4,80	—	—	—	308	1 043	2,68	74	1 107	4,81	1 190	1,54	
		1971	301	1 343	2,30	54	1 729	5,66	—	—	—	274	1 049	2,77	82	1 217	4,66	1 247	1,70	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	117	1 457	3,64	69	2 140	5,67	—	—	—	66	1 240	7,46	—	—	—	1 997	3,17	
		1971	105	1 652	4,75	55	2 117	4,32	—	—	—	59	1 242	8,56	—	—	—	1 681	3,53	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	79	3 322	5,24	—	—	—	31	2 403	8,37	—	—	—	2 928	4,20	
		1971	—	—	—	49	2 963	4,83	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2 500	4,08	
	Tous logements	1970	512	1 360	1,85	216	2 358	4,00	63	3 045	8,38	412	1 181	2,97	111	1 505	6,33	1 485	1,80	
		1971	439	1 463	2,13	168	2 289	3,45	41	2 682	7,52	359	1 144	3,10	105	1 429	6,10	1 884	1,74	
	Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	1 316	1 197	1,23	353	1 355	2,39	189	2 013	5,38	1 043	993	1,72	281	1 068	2,76	1 132	1,12
			1971	1 194	1 227	1,29	312	1 483	2,67	132	1 758	4,52	991	1 033	1,59	283	1 130	2,77	1 177	0,92
Avec salle de bain, sans chauffage central		1970	310	1 470	2,74	280	2 039	3,12	101	2 789	6,80	193	1 310	4,83	63	1 668	6,61	1 629	1,98	
		1971	316	1 634	2,62	247	2 095	3,42	64	2 826	6,32	178	1 313	4,88	51	1 773	9,32	1 713	2,04	
Sans salle de bain, avec chauffage central	1970	64	1 295	9,07	—	—	—	—	—	—	56	950	12,41	—	—	—	1 239	4,84		
	1971	47	1 359	7,14	—	—	—	—	—	—	54	992	9,47	—	—	—	1 439	6,86		
Avec salle de bain, et chauffage central	1970	59	1 990	7,49	198	3 304	5,98	62	3 876	9,07	64	2 338	6,22	—	—	—	2 892	4,28		
	1971	73	2 116	6,14	222	4 000	6,70	54	3 416	6,37	62	2 412	7,05	—	—	—	3 311	5,15		
Toutes les communes	Wallonie:	1970	1 749	1 280	1,58	853	2 086	2,92	360	2 587	4,20	1 356	1 110	1,81	380	1 329	3,42	1 388	1,59	
		1971	1 630	1 355	1,25	808	2 418	3,69	256	2 430	3,70	1 285	1 140	1,79	362	1 315	3,34	1 496	1,45	

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F) POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	CONFORT DU LOGEMENT	Mois de mai	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE						STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE						Total (à l'exclusion des indépendants)							
			Ouvrier			Employé			Indépendant			Rémunéré					Aisé					
			Nombre de ménages	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre de ménages	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre de ménages	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre de ménages	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen			Nombre de ménages	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen			
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	37	1 016	8,04	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	66	954	6,79			
		1971	32	1 249	7,86	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55	1 132	6,31		
	Tous logements	1970	43	1 058	7,31	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	85	1 116	6,45		
		1971	39	1 302	7,14	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	71	1 354	6,32		
	Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	207	1 163	3,02	36	1 509	11,03	—	—	—	103	934	4,99	39	1 111	9,40	385	1 133	2,70	
			1971	224	1 241	3,01	36	1 696	7,80	—	—	—	123	901	4,79	31	1 090	12,38	414	1 183	2,60	
		Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	81	1 477	5,49	50	2 095	6,18	—	—	—	—	—	—	—	—	—	164	1 610	4,20	
			1971	71	1 608	5,20	34	2 138	8,52	—	—	—	—	—	—	—	—	—	141	1 689	4,35	
		Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	46	2 760	8,58
			1971	—	—	—	35	2 964	6,36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	55	2 672	5,68	
Tous logements		1970	301	1 285	2,80	113	2 153	5,98	42	2 264	9,38	130	1 011	5,59	55	1 276	8,38	599	1 397	2,72		
		1971	309	1 358	2,69	108	2 226	4,78	46	2 794	10,20	157	1 040	4,96	40	1 246	11,39	614	1 440	2,45		
Agglomération anversoise		Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	211	1 317	2,41	51	1 315	5,60	—	—	—	248	1 001	2,39	53	1 150	5,72	563	1 164	1,67	
			1971	169	1 360	2,65	57	1 736	6,37	—	—	—	195	1 067	3,10	36	1 193	7,58	457	1 280	2,12	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	115	1 824	3,14	111	2 002	3,59	—	—	—	59	1 562	5,20	—	—	—	301	1 829	2,19		
		1971	124	1 838	3,11	73	2 159	5,32	—	—	—	60	1 642	4,75	—	—	—	274	1 893	2,44		
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	34	3 070	5,54	70	3 397	3,91	—	—	—	45	3 309	6,13	—	—	—	138	3 225	2,92		
		1971	—	—	—	75	3 387	4,69	—	—	—	—	—	—	—	—	—	153	3 226	3,35		
	Tous logements	1970	360	1 645	2,49	236	2 226	3,32	63	3 400	16,85	337	1 272	3,28	74	1 390	7,29	1 007	1 649	1,83		
		1971	322	1 648	2,29	210	2 473	3,65	83	3 343	5,70	301	1 512	4,00	61	1 666	7,84	894	1 809	1,99		
	Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	455	1 234	1,88	95	1 372	5,49	47	1 780	9,10	365	977	2,18	99	1 115	4,92	1 014	1 143	1,42	
			1971	425	1 295	1,96	98	1 692	4,93	49	2 042	7,00	330	1 013	2,59	73	1 128	6,54	926	1 234	1,60	
Avec salle de bain, sans chauffage central		1970	202	1 696	2,82	168	2 022	3,03	40	2 732	7,32	83	1 449	5,02	—	—	—	481	1 761	1,96		
		1971	202	1 761	2,68	113	2 168	4,31	41	3 135	7,89	87	1 554	4,35	—	—	—	430	1 839	2,11		
Avec salle de bain, et chauffage central		1970	46	2 901	5,12	98	3 301	4,13	—	—	—	33	2 996	5,99	—	—	—	187	3 120	2,93		
		1971	39	2 428	5,89	110	3 275	3,89	44	4 174	7,31	52	3 232	5,80	—	—	—	209	3 102	2,94		
		Anvers:																				
		1970	704	1 482	1,90	367	2 205	2,87	116	2 839	12,29	483	1 204	2,84	137	1 323	5,47	1 691	1 552	1,50		
		1971	670	1 511	1,74	329	2 395	2,91	137	3 111	4,99	471	1 372	3,30	109	1 503	6,40	1 579	1 667	1,55		

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F) POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	CONFORT DU LOGBEMENT	Mois de mai	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE							Total (à l'exclusion des indépendants)												
			Ouvrier			Employé*			Indépendant			Pensionné			Autre							
			Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen		
																					STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE	
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	103	1 041	4,98	—	—	—	—	—	—	—	66	917	5,78	—	—	—	213	1 068	3,44	
		1971	70	1 326	5,26	—	—	—	—	—	—	—	44	1 044	6,70	—	—	—	155	1 275	3,78	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32	2 122	11,22	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43	2 324	5,66	
	Tous logements	1970	117	1 137	6,47	59	2 261	7,52	33	2 016	12,30	—	71	942	5,68	—	—	—	268	1 339	4,59	
		1971	99	1 582	5,29	58	2 932	16,32	—	—	—	—	48	1 105	6,47	—	—	—	221	1 803	7,82	
	Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	211	1 526	4,60	84	1 710	3,94	—	—	—	—	123	1 062	7,14	8,71	33	1 077	451	1 405	3,07
			1971	208	1 498	3,03	74	1 821	4,28	—	—	—	—	139	1 152	4,65	—	—	—	449	1 427	2,26
		Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	53	1 517	5,61	50	2 512	6,84	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	127	1 954	4,89
			1971	54	1 865	6,24	72	2 803	8,02	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	152	2 311	5,46
Avec salle de bain, et chauffage central		1970	—	—	—	71	5 227	12,48	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	118	4 041	10,21
		1971	—	—	—	129	6 680	8,42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	184	5 498	7,59
Tous logements		1970	288	1 557	3,80	211	2 979	7,93	65	3 156	11,63	—	161	1 278	6,51	12,02	—	—	711	1 922	4,25	
		1971	293	1 639	2,76	279	4 317	6,90	62	3 310	7,85	—	179	1 405	4,97	9,76	—	—	800	2 548	4,60	
Agglomération bruxelloise (Bruxelles-Capitale)		Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	373	1 524	1,96	171	1 751	2,86	73	2 120	5,87	—	329	1 213	2,26	4,33	72	1 287	945	1 420	1,36
			1971	318	1 563	2,25	115	1 797	3,75	44	2 327	7,38	—	281	1 362	2,53	5,27	52	1 482	766	1 513	1,32
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	81	1 952	3,69	116	2 346	3,45	30	2 420	9,59	—	54	2 052	4,78	—	—	—	263	2 170	2,34	
		1971	53	2 059	3,54	93	2 529	4,22	—	—	—	—	40	1 769	8,46	—	—	—	196	2 235	3,01	
	Sans salle de bain, avec chauffage central	1970	47	1 959	5,57	—	35	2 210	8,16	—	—	—	32	1 995	8,99	—	—	—	83	1 714	5,41	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	48	1 472	5,91	—	—	—	148	1 790	3,83	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	55	3 012	4,75	284	3 882	3,47	73	4 584	7,13	—	94	3 004	4,08	—	—	—	461	3 551	2,57	
		1971	67	2 750	4,58	288	4 030	4,29	51	4 643	7,96	—	88	3 276	4,77	—	—	—	461	3 685	3,15	
	Tous logements	1970	535	1 744	2,00	588	2 908	2,74	190	3 296	5,70	—	509	1 644	2,69	6,00	120	1 988	1 752	2 093	1,67	
		1971	485	1 816	2,03	531	3 170	3,36	125	3 504	5,88	—	457	1 774	2,99	6,01	98	1 993	1 571	2 260	1,96	
Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	687	1 467	1,91	282	1 723	2,25	115	2 048	4,81	—	518	1 165	2,21	3,78	122	1 223	1 609	1 383	1,25	
		1971	596	1 522	1,74	217	1 789	2,70	77	2 234	5,69	—	464	1 295	2,18	4,43	93	1 351	1 370	1 470	1,22	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	145	1 824	3,60	182	2 394	3,02	56	2 468	7,25	—	74	1 968	4,82	—	—	—	422	2 120	2,16	
		1971	126	2 030	3,37	183	2 607	3,94	38	3 129	9,39	—	62	1 780	6,99	—	—	—	391	2 267	2,65	
	Sans salle de bain, avec chauffage central	1970	62	1 882	5,14	39	2 224	7,62	—	—	—	—	39	1 603	8,03	—	—	—	100	1 702	4,92	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50	1 463	5,90	—	—	—	169	1 779	3,63	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	79	2 793	4,89	371	4 041	3,74	99	4 613	6,79	—	110	2 957	4,04	7,49	40	3 417	600	3 610	2,78	
		1971	93	2 673	4,02	429	4 695	4,43	77	4 576	6,45	—	108	3 221	4,34	7,02	32	3 552	662	4 097	3,44	
	Brabant:		1970	940	1 640	1,77	858	2 888	2,70	288	3 165	4,92	—	741	1 551	2,44	5,23	192	1 885	2 731	2 008	1,56
			1971	877	1 747	1,59	868	3 447	3,37	205	3 382	4,62	—	684	1 673	2,55	5,05	163	1 914	2 592	2 298	1,96

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F) POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	CONFORT DU LOGEMENT	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE						STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE						(à l'exclusion des indépendants)			
		Ouvrier			Employé			Indépendant			Pénitent			Autre			Total
		Mois de mai	Nombre de ménages	Coefficient de variation du loyer moyen	Mois de mai	Nombre de ménages	Coefficient de variation du loyer moyen	Mois de mai	Nombre de ménages	Coefficient de variation du loyer moyen	Mois de mai	Nombre de détenus	Coefficient de variation du loyer moyen	Mois de mai	Nombre de ménages	Coefficient de variation du loyer moyen	

Hal-Vilvorde (*)

Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	137	1 398	3,51	38	1 700	5,52	—	—	—	62	1 048	6,98	—	—	—	257	1 334	2,94	
		1971	107	1 522	3,49	—	—	—	—	—	—	54	1 150	5,74	—	—	—	209	1 427	2,94	
		1970	32	1 752	7,22	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	62	1 973	6,39
		1971	—	—	—	32	2 951	11,19	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	62	2 453	8,15
		1970	—	—	—	46	5 703	4,42	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	74	4 542	7,39
		1971	—	—	—	55	7 629	13,75	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	83	5 947	12,55
		1970	—	—	—	185	1 495	3,44	106	3 523	4,33	31	84	1 380	8,63	—	—	—	402	2 028	3,15
		1971	—	—	—	153	1 960	3,49	118	4 794	11,53	—	64	1 399	7,92	—	—	—	361	2 671	7,61
		1970	—	—	—	166	1 365	3,40	51	1 707	4,74	—	81	1 056	6,12	—	—	—	323	1 317	2,71
		1971	—	—	—	141	1 501	3,30	46	1 765	4,05	—	74	1 145	4,68	—	—	—	284	1 426	2,41
Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	220	1 491	3,73	135	3 324	3,95	44	2 424	9,87	104	1 328	7,69	35	1 551	18,68	494	1 974	3,00	
		1971	202	1 701	3,15	152	4 287	10,30	37	3 086	10,71	87	1 363	6,25	31	1 402	10,31	472	2 477	6,40	

Hal-Vilvorde (*)

Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	44	1 718	16,18	34	1 672	6,84	—	—	—	51	1 069	14,75	—	—	—	139	1 420	7,95		
		1971	58	1 506	6,80	33	1 895	6,52	—	—	—	60	967	7,79	—	—	—	160	1 370	4,45		
		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	37	1 789	9,15	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	45	2 104	6,87	
		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		1970	60	1 579	13,29	59	2 091	6,97	—	—	—	61	1 195	12,24	—	—	—	—	198	1 647	5,89	
		1971	80	1 605	5,95	77	2 631	6,12	—	—	—	78	1 276	8,58	—	—	—	235	1 868	4,28		
		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	81	1 381	11,56	41	1 897	6,44	—	—	—	68	998	12,07	—	—	—	207	1 267	6,26		
		1971	82	1 398	5,59	39	1 801	6,69	—	—	—	73	942	6,92	—	—	—	208	1 296	3,89		
		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43	1 820	8,25	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	51	2 132	6,64	
		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1970	99	1 632	9,78	72	2 109	6,83	30	2 889	19,20	80	1 112	10,32	—	—	—	—	277	1 522	5,05	
		1971	108	1 540	5,31	88	2 691	7,64	—	—	—	92	1 220	7,87	—	—	—	—	311	1 810	4,53	

Louvain.

Louvain.

(*) Y compris les communes périphériques en 1970.

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en

POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	Mois de mai	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE					STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE					Total (à l'exclusion des indépendants)									
		Ouvrier		Employé			Peulouët		Autre												
		Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations			Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen			
Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970 1971	30 43	1 851 1 426	8,20 7,45	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	55 80	1 750 1 459	5,93 5,48		
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970 1971	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —		
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970 1971	— —	— —	— —	49 7 239	— 11,2 4	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— 6 525	— 11,02		
	Tous logements	1970 1971	43 60	1 895 1 551	8,10 6,32	46 84	4 180 5 329	18,3 8 10,5 2	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	111 186	2 815 3 285	12,29 8,74	
	Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970 1971	67 55	1 351 1 420	7,03 6,20	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	134 112	1 308 1 467	4,72 4,65
		Avec salle de bain, sans chauffage central	1970 1971	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
		Avec salle de bain, et chauffage central	1970 1971	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —	— —
		Nivelles:	1970	86	1 438	6,78	63	3 577	16,2 8	—	—	—	—	—	—	—	—	—	208	2 037	9,67
			1971	82	1 545	5,40	97	5 138	10,4 3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	238	2 992	8,28

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F) POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	CONFORT DU LOGEMENT	Mois de mai	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE										STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE				(à l'exclusion des indépendants)				
			Ouvrier			Employé			Indépendant				Pensionné		Autre		Total		Total		
			Nombre d'observateurs	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer	Nombre d'observateurs	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer	Nombre d'observateurs	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer	Nombre d'observateurs	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer	Nombre d'observateurs	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer	Nombre d'observateurs	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer	Nombre d'observateurs
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	243	1 111	4,55	69	1 162	4,88	—	1 795	14,25	147	841	4,33	52	851	6,70	511	1 018	4,13	
		1971	208	1 035	3,15	57	1 282	5,68	—	—	—	140	878	3,86	33	930	7,04	438	1 011	2,24	
		1970	30	1 367	7,82	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	68	1 461	5,51
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	65	1 368	4,95
		1970	293	1 178	4,90	100	1 375	5,22	65	1 768	10,92	172	885	4,11	60	940	7,36	625	1 108	4,06	
		1971	245	1 091	3,14	98	1 538	6,29	31	1 515	11,08	168	946	5,90	38	1 006	6,97	549	1 124	2,70	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	290	1 168	2,20	88	1 452	4,36	34	2 847	12,87	268	982	4,32	68	1 094	5,77	714	1 125	1,98	
		1971	282	1 233	2,41	72	1 444	5,01	33	2 156	8,05	229	980	2,97	76	1 135	5,75	659	1 139	1,77	
		1970	53	1 511	7,18	67	2 211	5,84	—	—	—	51	1 156	8,25	—	—	—	187	1 691	4,29	
		1971	79	1 590	5,13	59	2 160	5,79	—	—	—	57	1 231	8,00	—	—	—	212	1 656	3,70	
		1970	31	1 091	5,95	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	65	1 038	7,73
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	52	968	6,61
Sans salle de bain, avec chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	50	2 515	6,84	
	1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43	2 364	7,50	
	1970	385	1 227	2,27	185	1 905	3,85	78	2 909	7,64	356	1 042	3,92	90	1 327	6,84	1 016	1 290	1,98		
	1971	387	1 324	2,59	159	1 679	3,82	64	2 453	6,23	321	1 048	3,15	99	1 270	6,35	966	1 323	1,81		
	1970	90	1 219	4,02	—	—	—	—	—	—	83	1 141	4,15	—	—	—	—	213	1 206	2,70	
	1971	82	1 297	4,07	—	—	—	—	—	—	75	1 118	4,38	—	—	—	—	200	1 259	2,82	
Agglomération caroloréennne	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	37	1 498	5,86	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	90	1 696	5,56	
		1971	31	1 762	6,93	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	68	1 829	5,18	
		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	49	1 978	7,61	—	—	—	113	1 222	4,73	31	1 368	11,10	325	1 387	7,71	
		1971	—	—	—	48	1 972	5,56	—	—	—	103	1 230	5,13	33	1 289	7,07	307	1 443	2,93	
		1970	132	1 299	3,35	49	1 978	7,61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	325	1 387	2,93	
Tous logements	1970	123	1 444	3,62	48	1 972	5,56	—	—	—	—	—	—	—	—	—	307	1 443	2,66		
	1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	1970	623	1 134	3,24	174	1 377	3,18	89	2 059	9,24	498	976	2,74	143	1 002	3,96	1 438	1 104	1,43		
	1971	572	1 176	1,78	145	1 419	3,55	63	1 748	6,80	444	979	2,12	136	1 119	4,13	1 297	1 131	1,27		
	1970	120	1 472	4,10	111	2 105	4,81	45	2 748	8,12	87	1 251	6,35	—	—	—	—	345	1 650	3,00	
	1971	136	1 591	3,74	104	2 006	4,26	—	—	—	83	1 277	6,91	—	—	—	—	345	1 645	2,72	
Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	49	1 214	9,21	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	101	1 077	7,10	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	81	981	5,67	
		1970	—	—	—	44	2 441	7,61	—	—	—	—	—	—	—	—	—	82	2 347	5,96	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	44	2 450	7,53	—	—	—	—	—	—	—	—	—	99	2 347	5,99	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		1970	810	1 223	3,10	334	1 776	3,04	160	2 422	5,90	641	1 042	2,61	181	1 223	4,91	1 966	1 257	1,63	
1971	755	1 277	1,73	305	1 794	2,92	103	2 139	5,62	592	1 060	2,52	170	—	4,33	1 822	1 292	1,33			

Hainaut.

Hainaut.

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F) POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	Mois mai	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE				STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE				Total (à l'exclusion des indépendants)					
		Ouvrier		Employés		Indépendant		Pensionné		Autre		Nombre d'observations	Coefficient de variation du loyer moyen		
CONFORT DU LOGEMENT		Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen		
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	1 042	4,12	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		1971	103	1 048	4,45	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
	Tous logements	1970	149	1 158	4,30	58	1 549	7,18	84	994	4,66	316	1 182	3,05	
		1971	126	1 151	4,54	58	2 124	7,88	91	1 071	6,38	299	1 325	3,90	
	Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	77	1 201	6,14	—	—	—	—	—	—	—	—	
			1971	95	1 132	4,51	31	1 441	7,69	70	939	6,01	185	1 091	3,83
		Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
			1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avec salle de bain, et chauffage central		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Tous logements		1970	113	1 351	5,32	67	1 845	7,13	94	1 171	7,22	298	1 394	3,69	
		1971	126	1 250	4,24	76	2 000	7,76	108	1 146	6,26	342	1 364	3,70	
Agglomération liégeoise		Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	280	1 318	2,43	46	1 315	5,67	225	1 014	3,29	602	1 186	1,84
			1971	219	1 359	2,75	38	1 744	7,04	199	1 027	3,41	511	1 242	2,08
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	80	1 439	4,58	46	2 127	6,54	41	1 158	9,16	183	1 555	3,82	
		1971	74	1 606	6,12	34	2 123	5,53	45	1 169	9,13	163	1 624	4,52	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	70	3 471	5,17	—	—	—	126	3 026	4,30	
		1971	—	—	—	40	3 123	4,72	—	—	—	73	2 753	4,28	
	Tous logements	1970	380	1 380	2,18	167	2 461	4,54	46	3 204	10,18	926	1 515	2,16	
		1971	316	1 470	2,59	120	2 403	4,09	33	2 843	7,78	764	1 499	2,16	
	Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	476	1 245	2,04	98	1 305	4,35	64	2 049	8,71	1 027	1 147	1,47
			1971	417	1 247	2,15	85	1 539	5,09	37	1 743	7,91	962	1 171	1,55
Avec salle de bain, sans chauffage central		1970	127	1 466	4,13	84	1 914	5,21	38	2 952	12,64	303	1 533	3,00	
		1971	117	1 575	4,63	75	2 002	3,92	69	1 300	8,19	279	1 637	3,26	
Sans salle de bain, avec chauffage central		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Avec salle de bain, et chauffage central		1970	30	2 031	8,25	103	3 183	4,70	31	3 881	9,69	186	2 830	3,73	
		1971	—	—	—	85	3 049	4,82	—	—	—	134	2 756	4,01	
<i>Liège:</i>		1970	642	1 332	1,87	292	2 191	3,65	134	2 759	6,39	1 540	1,68		
		1971	568	1 366	2,04	254	2 241	3,40	79	2 489	6,11	1 405	1,69		

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F) POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	CONFORT DU LOGEMENT	Mois de mai	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE											Total											
			Ouvrier				Employé			Indépendant			Paysan			Autre			Total (à l'exclusion des indépendants)						
			Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen		
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	55	1 063	5,87	—	—	—	—	—	—	71	1 000	5,42	—	—	179	1 017	3,53	—	—	—			
		1971	58	1 154	5,66	—	—	—	—	—	—	74	1 044	6,80	—	—	180	1 140	3,75	—	—	—			
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
	Tous logements	1970	71	1 209	6,16	50	1 398	8,25	—	—	—	92	1 101	5,34	—	—	240	1 189	3,56	—	—	—	—		
		1971	75	1 261	5,01	36	1 692	8,69	—	—	—	89	1 256	7,18	—	—	230	1 327	3,74	—	—	—	—		
	Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	37	1 391	5,97	—	—	—	—	—	—	36	1 240	8,04	—	—	99	1 396	4,21	—	—	—	—	
			1971	38	1 433	6,23	—	—	—	—	—	—	40	1 314	6,66	—	—	105	1 447	4,17	—	—	—	—	
Avec salle de bain, sans chauffage central		1970	—	—	—	33	2 266	8,65	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Avec salle de bain, et chauffage central		1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Tous logements		1970	51	1 446	5,61	68	2 319	5,53	—	—	—	58	1 513	9,99	—	—	198	1 806	4,13	—	—	—	—	—	
		1971	66	1 844	7,06	55	2 568	6,09	—	—	—	56	1 627	8,06	—	—	190	1 973	4,15	—	—	—	—	—	
Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	92	1 205	4,41	44	1 288	7,71	—	—	—	107	1 094	4,73	—	—	278	1 166	2,88	—	—	—	—	—	
		1971	96	1 263	4,07	39	1 564	7,97	—	—	—	114	1 148	4,94	—	—	285	1 256	2,89	—	—	—	—	—	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	—	—	—	46	2 116	7,39	—	—	—	31	1 637	14,83	—	—	103	1 867	5,87	—	—	—	—	—	
		1971	31	1 946	7,33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	79	1 989	5,08	—	—	—	—	—	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
		1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Namur	1970	122	1 312	4,27	118	1 937	5,09	—	—	—	150	1 280	5,77	—	—	438	1 486	2,99	—	—	—	—	—	—
		1971	141	1 533	4,85	91	2 215	5,42	—	—	—	145	1 413	5,47	—	—	420	1 630	3,02	—	—	—	—	—	—

Namur.

Namur.

TYPE DE COMMUNE	CONFORT DU LOGEMENT	Mois mai	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE							STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE							Total (à l'exclusion des indépendants)			
			Ouvrier			Employé			Indépendant	Pénalenti			Autre	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen				
Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen		Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen					Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	163	910	3,48	—	—	—	45	1 165	12,99	90	688	5,52	—	—	295	864	2,88	
	—	1971	149	983	3,64	—	—	—	—	—	—	102	780	9,29	—	—	291	935	3,60	
	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33	1 627	5,51	
	—	1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Tous logements	1970	180	964	3,39	41	1 482	8,98	61	1 263	10,14	96	725	6,21	—	—	337	962	3,21	
	—	1971	166	1 039	3,58	37	1 348	7,82	31	1 133	9,55	106	807	8,86	—	—	330	1 008	3,30	
	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	412	1 104	1,93	91	1 495	3,72	48	1 836	10,04	237	873	2,99	62	970	6,35	802	1 072	1,58
	—	1971	431	1 142	1,83	85	1 496	4,19	56	1 543	5,59	288	953	2,99	64	1 055	5,81	868	1 116	1,52
Agglomération gantoise	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	77	1 384	4,10	63	1 940	5,62	—	—	—	—	—	—	—	—	171	1 592	3,49	
	—	1971	75	1 473	4,82	77	2 195	4,08	—	—	—	—	—	—	—	—	192	1 747	3,28	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	40	2 945	4,82	—	—	—	—	—	—	—	—	30	2 948	6,77	
	—	1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	82	2 615	4,46	
Tous logements	—	1970	500	1 164	1,88	176	1 826	3,56	73	2 383	10,03	266	949	3,55	71	980	6,33	1 013	1 220	1,72
	—	1971	543	1 239	1,91	202	2 040	3,15	87	2 144	6,58	332	1 066	3,53	80	1 094	5,43	1 157	1 333	1,67
	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	127	1 193	2,96	40	1 992	5,68	—	—	—	138	1 071	6,84	—	—	310	1 166	3,27	
	—	1971	93	1 337	3,46	—	—	—	—	—	—	135	1 083	3,93	—	—	285	1 262	2,46	
Toutes les communes	Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	64	1 695	6,11	
	—	1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	67	1 991	7,23	
	Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	48	2 930	6,91	
	—	1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	43	3 108	5,59	
Flandre orientale	Tous logements	1970	160	1 282	3,25	73	2 288	6,08	38	3 043	7,51	166	1 285	6,61	31	1 245	11,05	430	1 460	3,29
	—	1971	121	1 397	3,31	85	2 408	5,57	—	—	—	174	1 324	4,87	—	—	400	1 587	3,04	
	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	702	1 081	1,51	139	1 466	3,28	111	1 686	6,93	465	910	3,17	101	927	4,98	1 407	1 055	1,37
	—	1971	673	1 139	1,53	149	1 482	3,32	98	1 480	4,88	525	961	2,52	97	1 092	4,52	1 444	1 114	1,26
Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	117	1 403	3,27	95	1 990	4,45	36	2 266	10,04	34	1 359	9,28	—	—	—	260	1 619	2,88	
—	1971	115	1 512	3,64	111	2 333	4,05	—	—	—	46	1 395	7,41	—	—	—	292	1 801	2,96	
Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	51	2 894	6,39	—	—	—	—	—	—	—	—	—	88	2 879	4,84	
—	1971	32	2 034	7,38	62	3 118	4,13	—	—	—	33	2 862	7,53	—	—	—	128	2 787	3,58	

Flandre Orientale.

Flandre orientale.

Annexe I. — LOYERS MENSUELS MOYENS (en F) POUR LES MOIS DE MAI 1970 ET 1971 (suite).

TYPE DE COMMUNE	CONFORT DU LOGEMENT	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE										Total (à l'exclusion des indépendants)								
		STATUT SOCIAL DU CHEF DE MENAGE				Indépendant				Partialement		Autre		Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen				
		Mois de mai	Quirier	Employé		Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen							
	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen									Coefficient de variation du loyer moyen	Nombre d'observations	Loyer moyen	Coefficient de variation du loyer moyen			
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	112	905	5,30	—	—	—	46	963	8,13	84	637	5,86	—	—	235	816	3,72	
		1971	92	887	4,98	—	—	—	33	1 090	13,23	78	704	7,67	—	—	212	840	4,97	
	Tous logements	1970	122	945	5,18	27	1 202	9,65	52	1 178	15,04	87	690	7,70	—	—	264	895	3,79	
		1971	96	903	4,88	36	1 698	16,85	36	1 694	25,46	86	981	10,97	—	—	240	1 052	6,15	
	Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	358	1 124	2,45	96	1 389	3,57	47	1 861	10,63	187	875	3,91	50	1 035	656	1 090	1,84
			1971	317	1 180	3,01	86	1 614	6,30	53	1 813	6,92	187	1 014	4,70	56	940	10,56	1 170	2,45
		Avec salle de bain, sans chauffage central	1970	52	1 494	8,12	46	2 235	5,12	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 775	4,51
			1971	64	1 692	6,96	61	2 306	7,34	—	—	—	32	1 478	12,26	—	—	—	1 859	4,91
		Avec salle de bain, et chauffage central	1970	—	—	—	44	3 513	7,57	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 131	5,68
			1971	—	—	—	55	3 309	8,44	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3 259	5,88
	Tous logements	1970	430	1 249	3,30	190	2 104	4,57	100	2 875	8,13	231	1 117	4,80	58	1 143	7,67	1 390	2,45	
		1971	396	1 324	2,95	204	2 293	5,15	110	-2 759	6,79	246	1 342	6,41	68	1 248	10,65	1 520	2,81	
	Toutes les communes	Sans salle de bain, ni chauffage central	1970	470	1 075	2,26	112	1 330	3,55	93	1 438	8,41	271	809	3,39	73	980	5,69	1 026	1,69
			1971	409	1 126	2,39	107	1 526	5,83	86	1 557	6,65	265	932	3,77	77	911	7,25	1 100	2,01
Avec salle de bain, sans chauffage central		1970	59	1 476	7,57	54	2 122	5,09	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1 722	4,18	
		1971	68	1 666	5,43	68	2 221	5,43	—	—	—	36	1 659	11,40	—	—	—	1 846	3,92	
Avec salle de bain, et chauffage central		1970	—	—	—	46	3 467	7,41	31	4 402	11,82	—	—	—	—	—	—	3 073	5,59	
		1971	—	—	—	61	3 274	6,37	31	4 572	10,77	30	3 457	8,47	—	—	—	3 227	4,56	
Flandre occidentale	Flandre occidentale	1970	552	1 187	2,91	217	1 996	4,41	152	2 331	7,76	318	1 014	4,29	86	1 077	6,20	1 288	2,21	
		1971	492	1 258	2,52	240	2 210	4,21	146	2 536	6,92	332	1 253	4,99	90	1 022	7,79	1 435	2,27	

Annexe II. — HAUSSE DU LOYER EN 1970 ET 1971 (ROYAUME).

TYPE DE COMMUNE	Mois mai (*)	STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE				STATUT SOCIAL DU CHEF DE MÉNAGE				Total			
		Ouvrier		Employé		Indépendant		Presoigné		Autre		Hausse en % du loyer moyen	
		Nombre d'observations	Hausse en % du loyer moyen	Nombre d'observations	Hausse en % du loyer moyen	Nombre d'observations	Hausse en % du loyer moyen	Nombre d'observations	Hausse en % du loyer moyen	Nombre d'observations	Hausse en % du loyer moyen		
Communes de moins de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	1970 1971	799 682	3,29	205	2,83	208	3,34	536	2,37	156	1 904	2,38	
			2,82		173		2,24		139			2,22	130
	1970 1971	108 99	2,21	94	3,50	42	2,67	41	2,44	—	299	2,73	
			2,81		93		4,53		21			5,00	279
	1970 1971	— —	4,36	—	—	—	—	—	5,08	—	56	3,63	
			—		—		—		—			—	35
	1970 1971	— —	—	57	3,93	20	0,18	—	—	—	105	2,66	
			—		48		1,89		—			—	92
	1970 1971	945 806	3,14	361	3,28	274	2,72	608	2,44	176	2 364	2,83	
			2,83		321		2,72		178			2,49	152
Communes de plus de 5 000 habitants (à l'exclusion de celles appartenant à une agglomération)	1970 1971	1 500 1 426	2,65	407	2,35	187	2,16	1 037	2,91	271	3 402	2,62	
			3,44		363		3,24		186			2,26	263
	1970 1971	342 330	2,37	299	2,90	101	2,10	171	1,94	57	970	0,62	
			2,72		292		3,62		86			2,44	53
	1970 1971	35 39	0,48	22	2,72	—	—	39	0,77	—	113	1,67	
			6,17		17		0,03		40			2,35	115
	1970 1971	68 86	1,84	204	2,43	81	2,41	62	2,83	27	442	2,40	
			1,97		289		1,78		92			1,13	72
	1970 1971	1 945 1 881	2,50	932	2,56	378	2,25	1 309	2,56	363	4 927	2,48	
			3,20		961		2,47		372			1,90	1 325
Communes des grandes agglomérations	1970 1971	948 804	2,04	272	3,03	124	1,49	944	1,77	197	2 485	1,91	
			2,05		252		1,99		86			4,82	177
	1970 1971	286 267	3,42	283	3,14	75	3,43	174	2,52	45	863	3,11	
			2,72		224		3,16		61			0,47	32
	1970 1971	27 56	2,53	23	2,31	—	—	43	2,08	—	115	1,63	
			2,32		48		2,74		55			3,24	191
	1970 1971	87 105	1,99	400	2,94	107	2,26	148	4,12	41	783	2,92	
			3,21		386		2,84		88			3,76	26
	1970 1971	1 348 1 232	2,37	978	2,99	320	2,18	1 309	2,48	291	4 246	2,56	
			2,37		910		2,70		248			3,26	1 246
Toutes les communes	1970 1971	3 247 2 912	2,51	884	2,72	519	2,21	2 517	2,21	624	7 791	2,41	
			2,75		788		2,47		411			2,36	2 426
	1970 1971	736 696	2,90	676	3,08	118	2,76	386	2,11	116	2 132	2,78	
			2,74		609		3,49		168			1,35	377
	1970 1971	86 107	2,19	50	2,31	27	0,95	102	1,99	33	284	1,83	
			3,27		72		1,61		106			3,02	341
	1970 1971	169 204	1,98	661	2,87	208	2,19	221	3,85	71	1 330	2,79	
			2,75		723		2,41		196			2,24	254
	Royaume:		4 238	2,54	2 271	2,89	972	2,28	3 226	2,50	830	11 537	2,57
			3 919	2,77	2 192	2,62	798	2,20	3 163	2,48	750	10 822	2,60

(*) Chiffres 1970: hausse (en %) du loyer mensuel moyen de mai 1969 à mai 1970.
(*) Chiffres 1971: hausse (en %) du loyer mensuel moyen de mai 1970 à mai 1971.

QUELQUES ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

- Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959 (3 tomes), description générale de la méthode de calcul, demande finale au prix d'acquisition et investissements par branche d'activité, les coefficients techniques et la matrice inverse.

ETUDES STATISTIQUES(1)

- N° 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
— Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
— Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
— Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N° 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N° 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
— Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques — Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N° 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N° 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N° 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
— Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
— Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N° 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.
- N° 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N° 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N° 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
— Répartition régionale du revenu national en 1961.
— Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N° 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N° 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
- N° 17 — Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961.
— Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.
- N° 18 — Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique — Années 1965 et 1966.
— Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964 = 100).
— La réforme de l'indice des prix de détail.
- N° 19 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1967.
- N° 20 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1968.
- N° 21 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1969.
- N° 22 — Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1965.
- N° 23 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1965 à 1968.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques. Années 1966 à 1968.
- N° 24 — Vers un développement des comptes nationaux.
- N° 25 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1970.
- N° 26 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1970.
— Les investissements des producteurs-distributeurs d'électricité : tests des hypothèses de l'accélération et de la capacité.
- N° 27 — La division des communes belges en secteurs statistiques.
— Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969.
— Tableau entrées-sorties 1965. Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité.
- N° 28 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1971.

(1) Les numéros de 1 à 14 ont été édités sous le titre « Etudes Statistiques et Econométriques ».